



Rapport annuel
incluant les états financiers audités
au 31 décembre 2022

Clartan

Sicav à compartiments multiples de droit luxembourgeois

R.C.S. Luxembourg B 189673

Société de Gestion : Clartan Associés
11, avenue Myron Herrick - 75008 Paris

**Rapport annuel incluant les états financiers audités
au 31 décembre 2022**

CLARTAN

SICAV à compartiments multiples de droit luxembourgeois

R.C.S. Luxembourg B189673

Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur base du prospectus et des documents d'informations clés ("DIC").

Le prospectus n'est valide que s'il est accompagné du dernier rapport annuel ou du dernier rapport semestriel, si celui-ci est plus récent que le rapport annuel. Les performances historiques des différents compartiments sont jointes aux documents d'informations clés ("DIC").

Les bulletins de souscription, de conversion et de rachat des actions peuvent être obtenus sur simple demande :

- au siège social de la SICAV, 14, Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG,

- auprès du sous-traitant de l'Administration Centrale, European Fund Administration, 2, Rue d'Alsace, L-1122 LUXEMBOURG.

CLARTAN

Sommaire

Organisation	2
Informations additionnelles pour les investisseurs en Suisse	5
Rapport d'activité	6
Rapport d'audit	13
Etat globalisé du patrimoine	16
Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net	17
CLARTAN - VALEURS	18
Etat du patrimoine	18
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	19
Statistiques	20
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	21
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	23
CLARTAN - EUROPE	24
Etat du patrimoine	24
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	25
Statistiques	26
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	27
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	29
CLARTAN - EVOLUTION	30
Etat du patrimoine	30
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	31
Statistiques	32
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	33
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	35
CLARTAN - PATRIMOINE	36
Etat du patrimoine	36
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	37
Statistiques	38
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	39
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	41
CLARTAN - ETHOS ESG EUROPE SMALL & MID CAP	42
Etat du patrimoine	42
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	43
Statistiques	44
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	45
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	47
CLARTAN - MULTIMANAGERS BALANCED	48
Etat du patrimoine	48
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	49
Statistiques	50
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	51
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	52
Notes aux états financiers	53
Informations supplémentaires (non-auditées)	60

CLARTAN

Organisation

Siège social

14, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Conseil d'Administration de la SICAV

Président

Guillaume ROUVIER
Lieu-dit La Barre
F-28270 LES CHÂTELETS

Administrateurs

Amélie GUITTET GARREAU
Administrateur indépendant
3, Rue Belle-Vue
L-1227 LUXEMBOURG
(à partir du 21 avril 2022)

Nicolas JORDAN
Gérant
CLARTAN ASSOCIES SUISSE, S.à r.l.
14, Avenue de Mon Repos
CH-1005 LAUSANNE
(jusqu'au 21 avril 2022)

Elizabeth de SAINT LEGER
Gérante financière
CLARTAN ASSOCIES
Société par Actions Simplifiée
11, Avenue Myron Herrick
F-75008 PARIS

Marc de ROÜALLE
Directeur Général Délégué
CLARTAN ASSOCIES
Société par Actions Simplifiée
11, Avenue Myron Herrick
F-75008 PARIS

Société de Gestion de la SICAV

CLARTAN ASSOCIES
Société par Actions Simplifiée
11, Avenue Myron Herrick
F-75008 PARIS

Conseil d'Administration de la Société de Gestion

Président

Jean-Baptiste CHAUMET
Président
11, Avenue Myron Herrick
F-75008 PARIS

Administrateurs

Guillaume BRISSET
Directeur Général
11, Avenue Myron Herrick
F-75008 PARIS

CLARTAN

Organisation (suite)

	Marc de ROÜALLE Directeur Général Délégué 11, Avenue Myron Herrick F-75008 PARIS
Agent Centralisateur en France	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) Société Anonyme 6, Avenue de Provence F-75009 PARIS
Dépositaire, Administration Centrale, Agent Payeur Principal et Domiciliataire	BANQUE DE LUXEMBOURG Société Anonyme 14, Boulevard Royal L-2449 LUXEMBOURG
Sous-traitant de L'Administration Centrale	EUROPEAN FUND ADMINISTRATION Société Anonyme 2, Rue d'Alsace L-1122 LUXEMBOURG
Auditeur	PRICEWATERHOUSECOOPERS, Société coopérative 2, Rue Gerhard Mercator L-2182 LUXEMBOURG
Distributeur Global	CLARTAN ASSOCIES Société par Actions Simplifiée 11, Avenue Myron Herrick F-75008 PARIS
Agent d'information et agent payeur en Allemagne	MARCARD, STEIN & Co AG Ballindamm 36, D-20095 HAMBURG
Agent payeur et Représentant en Autriche	ERSTE BANK DER OESTERREICHISCHEN SPARKASSEN AG Am Belvedere 1 A-1100 VIENNE
Agent payeur en Belgique	CACEIS Belgium SA Avenue du Port 86 C b320 B-1000 BRUXELLES
Agent payeur en Suisse	BANQUE CANTONALE DE GENEVE 17, Quai de l'Île CH-1211 GENEVE

CLARTAN

Organisation (suite)

Représentant en Suisse

CARNEGIE FUND SERVICES S.A.
11, Rue du Général-Dufour
CH-1204 GENEVE

CLARTAN

Informations additionnelles pour les investisseurs en Suisse

Le prospectus pour la Suisse, les feuilles d'information de base, les statuts de la SICAV, les rapports semestriels et annuels ainsi qu'une liste des achats et ventes peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds :

CARNEGIE FUND SERVICES S.A.
11, rue du Général-Dufour, CH-1204 Genève
tél: +41 22 705 11 78
web : www.carnegie-fund-services.ch.

Le service de paiement en Suisse est :

BANQUE CANTONALE DE GENEVE,
17, quai de l'Île, CH-1204 Genève

Les derniers prix des actions sont disponibles sur www.fundinfo.com.

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future et les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des actions. Pour les parts de fonds proposées en Suisse, le lieu d'exécution se situe au siège du représentant. Le for judiciaire est au siège du représentant, ou au siège ou lieu de domicile de l'investisseur.

A la date des états financiers, le compartiment CLARTAN - MULTIMANAGERS BALANCED n'est pas commercialisé en Suisse.

2022, une année chaotique

L'environnement général s'est brutalement dégradé avec l'entrée des chars russes sur le territoire ukrainien le 24 février 2022. Alors que les augures tablaient, en début d'année, sur une croissance mondiale consistante accompagnée d'un pilotage bien dosé des grands argentiers, la confiance des agents économiques s'est rompue sur les déséquilibres que ce choc géopolitique a exhumés. Les marchés financiers ont dû digérer à la fois des relèvements de taux répétés des banques centrales, des craintes de récession et des risques de pénurie énergétique. Au final, les deux grandes classes d'actifs que sont les actions et les obligations ont conjointement souffert.

Du côté obligataire, les taux américains à 10 ans ont bondi sur l'exercice, passant de 1,5 % à près de 4 %, ce qui a disqualifié la « protection » des placements à revenu fixe ; l'indice mondial des actions a baissé, pour sa part, de près de 20 % en 2022, au même titre que l'indice américain S&P 500, affichant ainsi son plus fort recul depuis 2008 ; le Nasdaq a payé également ses excès passés avec une chute de 33 %. Seul le secteur de l'énergie (+40 % pour son indice) a profité du renchérissement et de la rareté des produits énergétiques. 2022 fut donc bien pour les investisseurs une année chaotique.

Notre gestion a, dans l'ensemble, bien résisté aux vents contraires qui ont avant tout pénalisé les valorisations excessives (Nasdaq) voire irrationnelles (bitcoin). L'évolution de chacun de nos fonds est détaillée dans ce document.

Et 2023 ?

Pour ce qui est des taux d'intérêt, nous sommes sortis de l'ère des taux négatifs — nominaux en tout cas — avec le retour d'une certaine orthodoxie monétaire face à l'inflation. Si cette dernière se tasse, cela permettra de retrouver un peu de rendement structurel sur les émissions obligataires.

Notre offre est cependant en priorité orientée sur le placement en actions ; dans notre stratégie, nous veillons, plus que jamais, à nous tenir à l'écart des entreprises trop endettées et à privilégier plutôt les firmes *cash rich* ; en second lieu, un retour à la normale nous paraît envisageable tant en termes d'inflation (le pic serait atteint), de crise énergétique que de commerce mondial. Cela nous a incités à infléchir progressivement ces derniers mois la structure de nos portefeuilles vers des entreprises sensibles à une reprise du cycle comme les semi-conducteurs par exemple.

Au-delà de la prise en compte des rythmes conjoncturels et des risques systémiques, l'essentiel de notre travail d'analyse reste centré sur la compréhension de chaque entreprise dans laquelle nous investissons ; notre ambition est ainsi d'offrir à nos clients une gestion de continuité quelles que soient les ruptures d'environnement.

CLARTAN - VALEURS

En 2022, Clartan Valeurs a reculé de 6.16 % (part C). Les principaux marchés actions ont subi pour leur part des reculs plus prononcés encore puisque le Stoxx Europe 600 a terminé l'année en baisse de 10.64 % et le MSCI World Euro en baisse de 14,19 %. Depuis sa création en 1991, le fonds affiche une performance cumulée de +772 %. Ainsi, contrairement à l'année passée, Clartan Valeurs a eu une performance absolue décevante mais une bonne performance relative.

L'année a en effet été marquée par un environnement macroéconomique difficile avec une forte poussée d'inflation dans la plupart des pays développés ainsi que l'apparition d'une guerre de haute intensité entre la Russie et l'Ukraine. L'économie européenne a été fortement pénalisée par la coupure des fournitures de gaz russe ainsi que le ralentissement économique induit par la perte de confiance des consommateurs.

Les banques centrales ont réagi vigoureusement à la flambée d'inflation en augmentant leurs taux directeurs, ce qui a eu pour conséquence, en sus, une perte de confiance des investisseurs dans la plupart des actifs financiers, qu'il s'agisse des actions ou des obligations.

Au sein du marché actions, les performances relatives ont été très disparates avec notamment une forte surperformance des titres dits « Value » contre les titres dits « Croissance ». Clartan Valeurs en a bénéficié car le fonds comportait peu de titres de croissance en 2022.

Le fonds a aussi bénéficié de sa forte exposition aux valeurs énergétiques comme Shell, TotalEnergies ou encore GTT ainsi que de sa faible exposition aux secteurs les plus malmenés comme la consommation discrétionnaire ou l'immobilier.

Les liquidités du fonds ont atteint un pic de près de 15 % au mois de septembre, au moment où l'incertitude perçue sur le marché était maximale, ce qui a permis de limiter la volatilité du portefeuille et de contribuer à protéger le capital de nos investisseurs.

Nous avons cédé dans le courant de l'année les sociétés qui nous paraissaient les plus vulnérables comme Technip Energies (impacté par les sanctions Russes), en difficulté comme Kion, Atos, Worldline ou encore Rubis ou bien qui avaient très bien résisté comme IBM.

D'un autre côté, un certain nombre de nouvelles valeurs ont intégré le portefeuille comme Airbus, Allianz, Mercedes, Diageo, Assa Abloy ou encore la banque italienne Intesa Sanpaolo. Outre la sélection rigoureuse de sociétés spécifiques, notre politique d'investissement nous a amené à réduire l'exposition aux sociétés cotées en France (<40 %) pour aller vers une plus grande diversification géographique.

Les meilleures contributions à la performance annuelle sont GTT, Shell, TotalEnergies, AstraZeneca et IBM. A l'inverse, Kion, PageGroup et Veolia ont pesé sur la performance de l'année.

Au 30 décembre 2022, Clartan Valeurs est investi à 89,5 % en actions européennes, avec 46 titres. Les premières positions sont : BNP Paribas, Sanofi, Stellantis, Allianz, Shell et Novartis.

Les entreprises détenues par Clartan Valeurs affichent une rentabilité de leurs fonds propres supérieure à 20 % et une valorisation boursière proche de neuf fois les résultats attendus en 2023. Le portefeuille offre une décote par rapport à notre estimation de sa valeur intrinsèque proche de 30 %. Le fonds recèle ainsi un potentiel de revalorisation élevé et nettement supérieur à sa moyenne historique.

CLARTAN - EUROPE

En 2022, Clartan Europe a reculé de 10,1 % (part C). Son indice de référence, le Morningstar Developed Markets Europe net return libellé en euros, a lui baissé de 11,6 %. Depuis sa création en 2003, le fonds affiche une performance cumulée de 181 %.

Cette année, les marchés actions européens ont été orientés à la baisse reflétant un environnement plus contraignant et l'émergence de nouveaux risques.

Un certain nombre d'ajustements ont ainsi œuvré de manière concomitante :

- Atterrissage de la croissance économique en Europe, certes graduel en raison des réserves d'épargne constituées durant la pandémie et de la santé du marché du travail (diminution continue du taux de chômage en zone euro à 6,5 %) ;
- Détérioration de la visibilité et des indicateurs de confiance dans le sillage du choc psychologique de la guerre aux portes de l'Europe et du fort ralentissement chinois, se traduisant par une chute des nouvelles commandes à l'industrie particulièrement vive en Allemagne ;
- Choc d'inflation atteignant des niveaux inédits à deux chiffres notamment sur le front énergétique, touchant les marges des entreprises et le pouvoir d'achat des ménages ;
- Resserrement monétaire agressif de part et d'autre de l'Atlantique, fragilisant le crédit, les agents économiques endettés et occasionnant une contraction brutale des multiples de valorisation excessivement élevés.

Dans ce contexte, notre stratégie actions a consisté à privilégier des sociétés avec une connotation « value » et un potentiel de revalorisation significatif, aux côtés de modèles d'affaires plus défensifs.

Cela nous a conduits à céder les sociétés apparaissant plus vulnérables face à ces mutations (Atos, Carrefour, FnacDarty, InPost, Kion, Rexel, Rothschild, Vivendi) ou volatiles (Amundi, Intesa Sanpaolo) ; enfin celles affichant une valorisation copieuse (Aveva, Universal Music Group). Enfin, Somfy a quitté le portefeuille suite à son rachat par sa famille créatrice.

A l'inverse, de nouvelles positions ont rejoint le portefeuille en cours d'année à la faveur de la baisse significative de leur cours de bourse : Air Liquide, Airbus, Alstom, Arkema, Bouygues, Crédit Agricole, Dassault Aviation, Kingspan, Legrand, Munters, Pernod Ricard, Renault, Richemont, SMCP, STMicroelectronics et Swatch.

Le fonds est resté pleinement investi tout au long de l'année, la part de trésorerie détenue en portefeuille s'établissant à 2,6 % à fin 2022.

Les meilleures contributions à la performance annuelle sont TotalEnergies, Shell, GTT, Munters, Astrazeneca, Technip Energies et Dassault Aviation. A l'inverse, Kion, Atos et PageGroup ont pesé sur la performance de l'année.

Au 30 décembre 2022, Clartan Europe est investi à 97,4 % en actions européennes, avec 41 titres. Les premières positions sont : BNP Paribas, Société Générale, ALD, Technip Energies, Sanofi et Renault.

Les entreprises détenues par Clartan Europe affichent en moyenne une rentabilité de leurs fonds propres supérieure à 15 % et une valorisation boursière inférieure à neuf fois les résultats attendus en 2023. Le portefeuille offre une décote par rapport à notre estimation de sa valeur intrinsèque supérieure à 30 %. Le fonds recèle ainsi un potentiel de revalorisation élevé et nettement supérieur à sa moyenne historique.

CLARTAN

Rapport d'activité (suite)

CLARTAN - PATRIMOINE

Sur l'année 2022, la valeur liquidative de Clartan Patrimoine C affiche une baisse limitée à -5,1 % malgré le recul concomitant et inédit des marchés actions et obligataires, portant la progression moyenne annuelle historique à 4,1 % depuis le lancement du fonds en juin 1991.

La poche actions est plafonnée statutairement à 35 % de l'actif net. Dans un contexte de regain d'inflation exacerbée par l'éruption du conflit russo-ukrainien et de fin annoncée des politiques de taux d'intérêt zéro, l'équipe de gestion a :

- privilégié les entreprises capables de maintenir leurs marges en dépit de la hausse généralisée des coûts, telles que Veolia ou Elis,
- surpondéré les laboratoires pharmaceutiques, traditionnellement défensifs boursièrement, raisonnablement valorisés de surcroît et bénéficiant d'un calendrier prometteur de sorties de nouvelles molécules,
- mis l'accent sur des valeurs pétrolières et gazières, portées par la hausse des prix des énergies fossiles après des années de sous-investissement, une nette reprise de la demande et la crise énergétique,
- écarté, *a contrario*, les sociétés aux multiples élevés (notamment de technologie), aux marges fragiles, aux bilans lourds ou encore trop exposées à la consommation discrétionnaire.

L'exposition aux actions est restée en haut de fourchette, oscillant entre 29 et 35 % pour terminer l'année à 33 %.

Les principales contributions positives concernent AstraZeneca (dont le cours s'est apprécié de +30 %), GTT (+22 %), Technip Energies (+15 %) et TotalEnergies (+32 %) ; à l'inverse, Amundi (-25 %), Deutsche Post (-37 %), Intesa San Paolo (-10 %) et Vivendi (-25 %) ont le plus pesé sur la performance.

Globalement, bien qu'en nette surperformance par rapport aux indices européens, la poche actions, explique la moitié de la baisse du fonds.

Le socle obligataire était positionné pour faire face à la normalisation attendue des taux d'intérêt, avec une durée proche de 1 et une qualité de crédit élevée, très majoritairement *investment grade*. Cette posture délibérément prudente a permis à ce portefeuille d'afficher un recul contenu (-3 %) malgré la hausse violente des taux. Rappelons que la Banque Centrale Européenne a procédé à des hausses successives de ses taux directeurs à partir de juillet, une première depuis 2011, portant le taux de dépôt de -0,5 à 2 % en décembre. Le taux souverain français à 10 ans a quant à lui bondi de 0,2 à 3 % sur l'année. Une part significative de l'ajustement s'étant matérialisée en 2022, la menace majeure qui pesait sur cette classe d'actif s'en trouve désormais sensiblement diminuée.

L'exposition aux obligations a oscillé pendant 2022 entre 58 et 64 %, pour terminer l'année à 63 %. La part des souveraines a été réduite de 16 à 5 %, au profit d'obligations d'entreprises à rendement plus élevé : des émissions de Becton Dickinson, Bureau Veritas, LeasePlan et Unicredit entre autres ont ainsi étoffé le portefeuille.

Clartan Patrimoine aborde 2023 sous des auspices favorables grâce à :

- des obligations qui redeviennent un contrepoids à la volatilité des marchés d'actions, offrant une rémunération enfin redevenue attractive
- et des actions d'entreprises aux perspectives bénéficiaires favorables couplées à des valorisations décotées (PER 12 mois de 9,9) et un rendement attendu à 4,6 %.

CLARTAN - EVOLUTION

Sur l'année écoulée, Clartan Évolution C affiche un recul limité à 6,2 % malgré le double recul des marchés actions et des marchés obligataires.

Sur la poche actions, plafonnée à 70 % de l'actif net, dans un contexte de regain d'inflation exacerbée par le conflit russo-ukrainien et de montée annoncée des taux d'intérêt, l'équipe de gestion :

- a privilégié les entreprises capables de maintenir leurs marges en dépit de la hausse généralisée des coûts,
- a surpondéré les laboratoires pharmaceutiques, aux caractéristiques boursières défensives, raisonnablement valorisés de surcroît et bénéficiant d'un calendrier prometteur de sorties de nouvelles molécules,
- a mis l'accent sur des valeurs pétrolières et gazières, portées par la hausse des prix des énergies fossiles après des années de sous-investissement, une nette reprise de la demande et la crise énergétique,
- s'est tenue à l'écart, a contrario, des sociétés aux multiples élevés (notamment de technologie), aux marges fragiles, aux bilans lourds ou encore trop exposées à la consommation discrétionnaire.

L'exposition aux actions est restée en haut de fourchette, oscillant entre 57 et 68 % pour terminer l'année à 62 %. Les meilleurs contributeurs à la performance sont AstraZeneca (dont le cours s'est apprécié de +30 %), GTT (+22 %), Thalès (+59 %) et Technip Energies (+15 %) ; à l'inverse, Amundi (-25 %), Deutsche Post (-37 %), Intesa San Paolo (-10 %) et Vivendi (-25 %) ont le plus pesé sur la performance. Globalement, la poche actions, bien qu'en nette surperformance par rapport aux indices européens, explique les trois quarts de la baisse du fonds.

Pour faire face à la normalisation attendue des taux d'intérêt, Clartan Évolution disposait en début d'année de 13 % de liquidités et de 22 % d'obligations, avec une durée de 2 et une bonne qualité de crédit, majoritairement *investment grade*. Cette prudence volontaire a permis au portefeuille obligataire d'afficher un recul contenu (-4 %) malgré la hausse violente des taux. Pour mémoire, au cours de cette année historique, le taux de dépôt de la Banque Centrale Européenne est monté de -0,5 à 2 % et le taux des emprunts français à 10 ans a bondi de 0,2 à 3 %.

Une part significative de l'ajustement s'étant matérialisée en 2022, la menace majeure qui pesait sur cette classe d'actif s'en trouve désormais sensiblement diminuée.

Les obligations souveraines ont été arbitrées et des liquidités investies graduellement pour étoffer le portefeuille d'obligations d'entreprises, à rendement plus élevé, qui représente 35 % de l'actif net fin 2022 : des émissions de ALD, Bureau Veritas, LeasePlan et Unicredit entre autres ont ainsi été acquises.

Les perspectives de Clartan Évolution s'éclaircissent grâce à :

- des actions d'entreprises aux perspectives bénéficiaires favorables couplées à des valorisations décotées (PER 12 mois de 10,2) et un rendement attendu à 4,5 % ;
- des obligations qui redeviennent un contreponds à la volatilité des marchés d'actions, avec une rémunération enfin redevenue attractive.

CLARTAN

Rapport d'activité (suite)

CLARTAN - ETHOS ESG EUROPE SMALLI & MID CAP

Dans un exercice 2022 éprouvant pour l'univers des petites et moyennes capitalisations, Clartan Ethos ESG Europe Small & Mid Cap part C a bouclé sa deuxième année pleine en repli de 19,8 %, tout en maintenant un total return positif depuis son lancement en 2020 à 2,44 %. Cette performance sur l'année 2022 demeure supérieure à celle de l'indice de référence du fonds, le Morningstar Developed Europe Mid Cap qui s'est replié sur l'année de 22,5 %.

Lancé en partenariat avec la fondation suisse Ethos, le fonds combine le savoir-faire des deux maisons: la recherche extra-financière et l'actionnariat actif d'Ethos, la recherche financière et la gestion *Quality & Value* de Clartan Associés.

L'année boursière 2022 se déroula sous le signe de deux grands mouvements : d'abord, une longue descente des petites et moyennes capitalisations jusqu'à fin septembre, sous l'effet des pressions inflationnistes sur la rentabilité des entreprises (coût des matières premières, choc énergétique, difficulté d'approvisionnement en composants) ainsi que des craintes de récession imminente en Europe. Cette configuration anxiogène pour les actions fut exacerbée par l'invasion russe de l'Ukraine en février. Puis un rebond marqué tout au long du dernier trimestre stimulé par des niveaux de valorisation attractifs et la baisse des prix spot de l'énergie en Europe. Lors de cette seconde phase, Clartan Ethos afficha entre son point bas de septembre et la fin de l'année une progression de 14 %. Dans un contexte de retour de l'inflation et de resserrement des conditions monétaires, il n'y eut que peu de secteurs pour servir de refuge, à l'instar de l'Énergie et la Défense.

Notre stratégie reste fidèle à ses principes, c'est-à-dire une sélection des meilleurs profils ESG parmi des sociétés de grande qualité, proposées par le marché avec une décote. Cette rigueur de gestion nous permet de rester à l'écart de certaines poches du marché actions en état de bulle fin 2021 et qui furent malmenées en 2022 comme les technologies numériques et les valeurs liées à l'amélioration de son intérieur en période de confinement.

Le fonds est concentré autour de tendances longues comme la mobilité douce (avec des sociétés telles Alstom et Renault), l'économie circulaire (Veolia, Aquafil et Befesa), l'industrie du câblage indispensable au développement des énergies renouvelables (Prysmian et Nexans), l'utilisation innovante des ressources naturelles (Stora Enso, Corticeira Amorim et Lenzing) ou encore la construction durable (Arcadis, Kingspan, Spie et Wienerberger).

Les plus fortes contributions à la performance sur l'année sont par ordre décroissant Munters, Accell, Edenred, Raiffeisen Bank et Spie, positions du fonds en hausse respectivement de 38 %, 20,8 %, 27,9 %, 32,8 % et 10,4 %.

CLARTAN - MULTIMANAGERS BALANCED

Au 28/12/2022, le fonds enregistre un repli de 4,9% sur un an avec un taux d'exposition aux actions de 56% à rapporter à un maximum statutaire de 70%.

La part des fonds Clartan est de 21,5% (Clartan Valeurs, Clartan Europe et Clartan Patrimoine), stable par rapport à l'année 2021.

Les principaux contributeurs au cours de l'exercice sont BGF World Energy (+49,2%), Exane Pleiade (+1,8%), Lazard Franchise (+1,5%) ; symétriquement, les fonds BGF European Extension (-24,6%), Moneta Micro Entreprise (-8,1%), Clartan Patrimoine (-4,8%) ont pesé sur la performance.

Dans le prolongement de la fin d'année 2021, la forte rotation sectorielle en faveur de la « value » s'est poursuivie dès le premier trimestre 2022, accompagnée d'une correction boursière sur les valeurs technologiques et les titres de croissance trop chers.

Début février, la remontée des taux enclenchée par les banques centrales à laquelle s'ajoutait le début des tensions géopolitiques en Ukraine, ont fait progresser le prix des matières premières. Les titres de sociétés financières paraissaient les plus décotés boursièrement malgré la qualité des publications de résultats sur l'ensemble du secteur. Ce dernier étant généralement favorisé par la hausse des taux, une position thématique a été initiée à travers le fonds Axiom European Banks.

Fin février, la Russie passait à une offensive armée en Ukraine, entraînant une flambée des matières premières et une correction significative des marchés boursiers mondiaux. Début mars, nous avons décidé de céder une partie du fonds BGF World Energy, bon contributeur à la performance. Dans un même temps et alors que les indices européens venaient de céder plus de 10%, nous avons renforcé l'exposition aux actions avec le fonds d'actions « value » Centifolia.

Au **second trimestre**, les marchés ont été heurtés et très volatils. Les grands indices européens affichent au 30 juin des reculs allant de -14% à -19% depuis le début de l'année. Dans ce contexte de faible visibilité, nous avons préféré limiter les mouvements et conserver les liquidités dans l'attente d'une éclaircie. Fin juin, à la suite de souscriptions et pour maintenir l'équilibre du portefeuille, nous avons renforcé les positions en Exane Pléiade, Centifolia et Clartan Valeurs.

La volatilité était encore très présente au **troisième trimestre** avec d'importantes variations selon les classes d'actifs : les marchés d'actions s'enfoncent davantage, les taux sont rehaussés fortement par l'action des banques centrales, le prix du baril se tasse et l'euro s'enfonce face au dollar.

Mi-juillet, alors que le prix baril avait enclenché sa correction, nous avons cédé le solde de la position dans le fonds BGF World Energy.

Puisque le contexte était instable et la volatilité bien présente pour la rentrée de septembre, nous avons décidé de resserrer nos portefeuilles sur les gestions que nous savons plus résilientes, sans pour autant réduire la voilure : le fonds Kirao Multicaps a ainsi été cédé au profit des fonds Moneta Multicaps et Clartan Valeurs.

Mi-septembre, faisant suite aux actions des banques centrales pour augmenter les taux d'intérêts, nous avons renforcé les valeurs financières en portefeuille car leurs marges devraient tirer profit de cet environnement de taux. Le fonds Axiom European Banks a ainsi été renforcé.

Au **quatrième trimestre**, aucun mouvement n'a été réalisé sur les fonds d'actions considérant le taux d'exposition et le biais « value » à un niveau suffisant au regard du climat de récession.

Compte-tenu du changement d'environnement des taux d'intérêts, c'est sur les produits de taux qu'un mouvement a été initié avec l'entrée en portefeuille du fonds d'obligations à échéances courtes R-Co Target 2028 géré par Rothschild & Co.

Luxembourg, le 14 février 2023

Le Conseil d'Administration

Note : Les informations de ce rapport sont données à titre indicatif sur base d'informations historiques et ne sont pas indicatives des résultats futurs.



Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
CLARTAN

Notre opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de CLARTAN (le « Fonds ») et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2022, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état globalisé du patrimoine pour le Fonds et l'état du patrimoine pour chacun de ses compartiments au 31 décembre 2022 ;
- l'état du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2022 ;
- l'état globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net pour le Fonds et l'état des opérations et des autres variations de l'actif net pour chacun de ses compartiments pour l'exercice clos à cette date ; et
- les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états financiers.

*PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu*

*Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518*

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de ses compartiments à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou certains de ses compartiments ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou de ses compartiments à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds ou ses compartiments à cesser leur exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 31 mars 2023

Antoine Geoffroy

CLARTAN

Etat globalisé du patrimoine (en EUR) au 31 décembre 2022

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	759.753.408,82
Avoirs bancaires	19.725.745,89
Frais d'établissement, nets	19.105,40
A recevoir sur émissions d'actions	1.546.931,86
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	1.107.293,11
Intérêts bancaires à recevoir	918,89
Total de l'actif	<u>782.153.403,97</u>

Exigible

A payer sur rachats d'actions	1.518.446,65
Frais à payer	1.302.340,11
Total de l'exigible	<u>2.820.786,76</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u><u>779.332.617,21</u></u>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN

Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

Revenus

Dividendes, nets	22.502.077,76
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	1.644.687,39
Intérêts bancaires	77.119,07
Autres commissions reçues	3.690,40
Total des revenus	24.227.574,62

Charges

Commission de gestion	11.868.472,79
Commission de dépositaire	343.583,22
Frais bancaires et autres commissions	80.552,03
Frais sur transactions	1.146.301,18
Frais d'administration centrale	432.938,43
Frais professionnels	47.795,16
Autres frais d'administration	235.939,71
Taxe d'abonnement	349.536,82
Autres impôts	6.372,84
Intérêts bancaires payés	263.822,10
Autres charges	398.322,12
Total des charges	15.173.636,40

Revenus nets des investissements	9.053.938,22
----------------------------------	--------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-19.041.290,00
- sur changes à terme	-1.681,88
- sur devises	-110.643,23
Résultat réalisé	-10.099.676,89

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-50.373.137,90
---------------------------	----------------

Résultat des opérations	-60.472.814,79
-------------------------	----------------

Dividendes payés	-234.746,92
------------------	-------------

Réinvestissements	2.124,32
-------------------	----------

Emissions	119.599.392,56
-----------	----------------

Rachats	-150.841.096,25
---------	-----------------

Total des variations de l'actif net	-91.947.141,08
-------------------------------------	----------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	871.279.758,29
---	----------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	779.332.617,21
---	----------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN - VALEURS

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2022

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	421.298.257,88
Avoirs bancaires	8.808.958,70
A recevoir sur émissions d'actions	61.072,51
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	552.931,92
Intérêts bancaires à recevoir	409,02
Total de l'actif	430.721.630,03

Exigible

A payer sur rachats d'actions	38.126,36
Frais à payer	791.801,87
Total de l'exigible	829.928,23
Actif net à la fin de l'exercice	429.891.701,80

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
C	2.871.325,6621	EUR	132,93	381.690.642,06
D	41.228,5202	EUR	99,24	4.091.693,82
I	34.997,2736	EUR	1.260,37	44.109.365,92
				429.891.701,80

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN - VALEURS

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

Revenus

Dividendes, nets	15.611.319,02
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	75.948,29
Intérêts bancaires	46.996,82
Total des revenus	15.734.264,13

Charges

Commission de gestion	7.607.567,81
Commission de dépositaire	177.150,38
Frais bancaires et autres commissions	44.568,00
Frais sur transactions	581.841,24
Frais d'administration centrale	115.589,35
Frais professionnels	25.558,70
Autres frais d'administration	80.595,59
Taxe d'abonnement	193.928,70
Autres impôts	3.483,42
Intérêts bancaires payés	146.804,97
Autres charges	230.849,75
Total des charges	9.207.937,91

Revenus nets des investissements	6.526.326,22
----------------------------------	--------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-8.795.738,13
- sur changes à terme	-943,36
- sur devises	-112.597,98
Résultat réalisé	-2.382.953,25

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-25.782.815,03
---------------------------	----------------

Résultat des opérations	-28.165.768,28
-------------------------	----------------

Dividendes payés	-163.259,60
------------------	-------------

Réinvestissements	-
-------------------	---

Emissions	54.343.829,38
-----------	---------------

Rachats	-52.043.394,45
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	-26.028.592,95
-------------------------------------	----------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	455.920.294,75
---	----------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	429.891.701,80
---	----------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN - VALEURS

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2022

Total de l'actif net	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
	EUR	498.569.218,61	455.920.294,75	429.891.701,80

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
C	EUR	129,31	141,67	132,93
D	EUR	104,10	109,78	99,24
I	EUR	1.210,52	1.334,70	1.260,37

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
C	EUR	-12,06	9,56	-6,17
D	EUR	-12,07	9,55	-6,17
I	EUR	-11,50	10,26	-5,57

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
C	2.973.258,1285	221.219,2345	-323.151,7009	2.871.325,6621
D	42.424,8992	6.133,0000	-7.329,3790	41.228,5202
I	22.508,8507	18.297,1292	-5.808,7063	34.997,2736

TER par classe d'action au 31.12.2022 (non-audité)	(en %)
C	1,99
D	1,99
I	1,36

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
D	EUR	3,84	06.05.2022

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancées ou liquidées en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

CLARTAN - VALEURS

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)
au 31 décembre 2022

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CHF	44.130	Co Financière Richemont SA	5.296.732,17	5.359.333,55	1,25
CHF	18.400	Nestlé SA Reg	2.159.753,07	1.996.765,86	0,46
CHF	184.670	Novartis AG Reg	11.590.654,00	15.635.376,78	3,64
CHF	44.073	Roche Holding Ltd Pref	12.359.138,64	12.968.102,27	3,02
			31.406.277,88	35.959.578,46	8,37
EUR	134.190	Airbus SE	13.708.441,46	14.897.773,80	3,47
EUR	80.430	Allianz SE Reg	16.060.309,54	16.158.387,00	3,76
EUR	1.600	ASML Holding NV	865.024,16	806.080,00	0,19
EUR	386.456	BNP Paribas SA A	18.782.187,62	20.578.782,00	4,79
EUR	120.800	Bureau Veritas SA	3.077.474,96	2.972.888,00	0,69
EUR	85.210	Danone	5.329.152,40	4.194.888,30	0,98
EUR	956.624	Elis SA	13.416.728,74	13.220.543,68	3,08
EUR	324.900	ENI SpA	4.299.810,38	4.316.621,40	1,00
EUR	112.468	Gaztransport et technigaz SA	6.034.513,71	11.224.306,40	2,61
EUR	218.982	Industria de Diseno Textil SA	5.208.729,87	5.441.702,70	1,27
EUR	27.700	Infineon Technologies AG Reg	874.156,00	787.511,00	0,18
EUR	4.586.420	Intesa Sanpaolo SpA	10.894.847,29	9.530.580,76	2,22
EUR	54.800	Kingspan Group	3.051.831,40	2.771.784,00	0,64
EUR	72.600	Legrand Holding SA	5.895.180,39	5.431.932,00	1,26
EUR	5.630	Linde PLC Reg	1.630.045,52	1.719.683,50	0,40
EUR	176.150	Mercedes-Benz Group AG Reg	10.304.061,96	10.815.610,00	2,52
EUR	261.885	Publicis Groupe SA	9.844.436,24	15.561.206,70	3,62
EUR	42.000	Randstad NV	2.186.087,40	2.392.320,00	0,56
EUR	359.708	Rexel SA	5.015.662,04	6.633.015,52	1,54
EUR	214.807	Sanofi SA	16.093.950,77	19.298.260,88	4,49
EUR	16.000	Schneider Electric SE	2.012.016,00	2.091.520,00	0,49
EUR	613.720	Shell Plc	13.034.070,39	16.251.305,60	3,78
EUR	615.950	Société Générale SA	16.391.722,98	14.462.506,00	3,36
EUR	1.215.949	Stellantis NV	17.234.132,23	16.135.643,23	3,75
EUR	23.820	STMicroelectronics NV	873.681,20	786.179,10	0,18
EUR	337.000	Stora Enso Oyj R	5.410.331,20	4.431.550,00	1,03
EUR	252.159	Totalenergies SE	10.957.970,90	14.789.125,35	3,44
EUR	995.000	Unicredit SpA Reg	11.720.993,34	13.205.640,00	3,07
EUR	457.690	Universal Music Group NV	8.717.757,83	10.302.601,90	2,40
EUR	494.012	Veolia Environnement SA	9.891.538,40	11.856.288,00	2,76
EUR	1.067.600	Vivendi	9.680.753,33	9.516.586,40	2,21
			258.497.599,65	282.582.823,22	65,74
GBP	114.580	AstraZeneca Plc	10.034.142,07	14.482.784,80	3,37
GBP	257.600	Diageo Plc	10.946.592,05	10.594.160,48	2,46
GBP	609.505	Page Gr Plc	3.209.343,72	3.167.337,88	0,74
GBP	57.357	Reckitt Benckiser Group Plc	4.311.043,05	3.718.639,77	0,86
GBP	6.390.500	Vodafone Group Plc	9.402.633,34	6.065.701,32	1,41
			37.903.754,23	38.028.624,25	8,84
NOK	120.000	Norsk Hydro ASA	825.530,84	836.851,87	0,19
SEK	373.900	Assa Abloy AB B	8.838.288,74	7.518.824,14	1,75
USD	55.230	Micron Technology Inc	2.979.430,11	2.585.971,61	0,60
USD	5.460	NVIDIA Corp	875.531,68	747.505,18	0,17
USD	17.240	Seagate Technology Hgs Plc	879.659,95	849.685,14	0,20
USD	143.000	Westinghouse Air Brak Tec Corp Reg	10.003.455,65	13.370.958,83	3,11
			14.738.077,39	17.554.120,76	4,08
Total actions			352.209.528,73	382.480.822,70	88,97

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN - VALEURS

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite)
au 31 décembre 2022

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Obligations					
EUR	5.250.000	Deutschland 1.5% 13/15.02.23	5.264.139,52	5.250.341,25	1,22
EUR	15.650.000	France 0% T-Bond Sen 17/25.03.23	15.563.925,00	15.580.435,75	3,62
EUR	15.475.000	Netherlands 1.75% Reg S 13/15.07.23	15.477.476,86	15.421.998,12	3,59
Total obligations			36.305.541,38	36.252.775,12	8,43
Warrants et droits					
CHF	393.600	Co Financière Richemont SA Call Wts 22.11.23	0,00	306.975,34	0,07
Total warrants et droits			0,00	306.975,34	0,07
Fonds d'investissement ouverts					
Fonds d'investissement (OPCVM)					
EUR	2.152	Clartan Ethos Esg EURpe SAI & Mid I Cap	2.156.883,48	2.257.684,72	0,53
Total fonds d'investissement (OPCVM)			2.156.883,48	2.257.684,72	0,53
Total portefeuille-titres			390.671.953,59	421.298.257,88	98,00
Avoirs bancaires				8.808.958,70	2,05
Autres actifs/(passifs) nets				-215.514,78	-0,05
Total				429.891.701,80	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN - VALEURS

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Finances	20,28 %
Biens de consommation durable	17,09 %
Services de santé	14,52 %
Industrie	14,25 %
Energie	10,83 %
Pays et gouvernements	8,43 %
Biens de consommation non-cyclique	4,76 %
Services aux collectivités	2,76 %
Matières premières	1,62 %
Technologies	1,52 %
Services de télécommunication	1,41 %
Fonds d'investissement	0,53 %
Total	<u>98,00 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

France	38,94 %
Pays-Bas	17,92 %
Royaume-Uni	8,84 %
Suisse	8,44 %
Allemagne	7,68 %
Italie	6,29 %
Etats-Unis d'Amérique	3,88 %
Suède	1,75 %
Espagne	1,27 %
Irlande	1,24 %
Finlande	1,03 %
Luxembourg	0,53 %
Norvège	0,19 %
Total	<u>98,00 %</u>

CLARTAN - EUROPE

Etat du patrimoine (en EUR) au 31 décembre 2022

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	64.926.572,04
Avoirs bancaires	1.886.145,58
A recevoir sur émissions d'actions	2.065,64
Intérêts bancaires à recevoir	86,79
Total de l'actif	66.814.870,05

Exigible

Frais à payer	136.743,64
Total de l'exigible	136.743,64
Actif net à la fin de l'exercice	66.678.126,41

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
C	225.414,7714	EUR	281,08	63.358.837,64
D	2.298,2455	EUR	85,00	195.339,88
I	2.869,8408	EUR	1.088,54	3.123.948,89
				66.678.126,41

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN - EUROPE

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

Revenus	
Dividendes, nets	2.584.644,36
Intérêts bancaires	6.769,80
Total des revenus	2.591.414,16
Charges	
Commission de gestion	1.196.157,84
Commission de dépositaire	31.219,46
Frais bancaires et autres commissions	8.257,97
Frais sur transactions	157.428,29
Frais d'administration centrale	65.186,55
Frais professionnels	4.000,60
Autres frais d'administration	36.229,66
Taxe d'abonnement	30.990,85
Autres impôts	801,25
Intérêts bancaires payés	8.790,35
Autres charges	43.546,60
Total des charges	1.582.609,42
Revenus nets des investissements	1.008.804,74
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)	
- sur portefeuille-titres	-749.201,46
- sur devises	-10.905,54
Résultat réalisé	248.697,74
Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée	
- sur portefeuille-titres	-7.996.809,29
Résultat des opérations	-7.748.111,55
Dividendes payés	-8.593,96
Réinvestissements	-
Emissions	5.211.138,95
Rachats	-7.506.420,93
Total des variations de l'actif net	-10.051.987,49
Total de l'actif net au début de l'exercice	76.730.113,90
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	66.678.126,41

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN - EUROPE

Statistiques (en EUR)
au 31 décembre 2022

Total de l'actif net	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
	EUR	73.567.239,18	76.730.113,90	66.678.126,41

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
C	EUR	275,49	312,81	281,08
D	EUR	88,23	98,34	85,00
I	EUR	1.053,61	1.203,89	1.088,54

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
C	EUR	-12,01	13,55	-10,14
D	EUR	-12,20	13,55	-10,14
I	EUR	-11,46	14,26	-9,58

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
C	237.115,3209	12.680,5560	-24.381,1055	225.414,7714
D	2.498,2455	92,0000	-292,0000	2.298,2455
I	1.920,1461	1.330,8265	-381,1318	2.869,8408

TER par classe d'action au 31.12.2022 (non-audité)	(en %)
C	2,09
D	2,09
I	1,46

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
D	EUR	3,44	06.05.2022

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancées ou liquidées en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

CLARTAN - EUROPE

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)
au 31 décembre 2022

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CHF	16.570	Co Financière Richemont SA	1.855.834,61	2.012.330,77	3,02
CHF	3.351	Roche Holding Ltd Pref	843.493,08	986.003,01	1,48
CHF	7.950	Swatch Group AG	2.182.234,39	2.117.778,59	3,18
			4.881.562,08	5.116.112,37	7,68
EUR	7.800	Air Liquide SA	966.182,10	1.032.720,00	1,55
EUR	8.500	Airbus SE	841.415,55	943.670,00	1,42
EUR	239.482	ALD SA	2.898.025,21	2.576.826,32	3,86
EUR	41.500	Alstom	1.001.830,10	947.030,00	1,42
EUR	16.000	Arkema	1.355.469,60	1.342.080,00	2,01
EUR	26.688	Bastide Le Confort Medical SA	670.497,91	982.118,40	1,47
EUR	56.110	BNP Paribas SA A	2.749.512,99	2.987.857,50	4,48
EUR	71.400	Bouygues SA	2.261.190,01	2.002.056,00	3,00
EUR	29.840	Cie de Saint-Gobain SA	1.637.776,88	1.362.196,00	2,04
EUR	100.000	Crédit Agricole SA	979.860,00	983.100,00	1,47
EUR	42.200	Danone	2.657.701,13	2.077.506,00	3,12
EUR	9.400	Dassault Aviation SA	1.076.720,31	1.487.080,00	2,23
EUR	154.780	Elis SA	2.173.288,53	2.139.059,60	3,21
EUR	10.500	Gaztransport et technigaz SA	628.065,10	1.047.900,00	1,57
EUR	48.680	Imerys SA	1.653.655,55	1.769.031,20	2,65
EUR	82.730	Industria de Diseno Textil SA	2.024.490,68	2.055.840,50	3,08
EUR	6.200	Kingspan Group	342.395,62	313.596,00	0,47
EUR	19.330	Legrand Holding SA	1.542.995,66	1.446.270,60	2,17
EUR	3.925	Pernod-Ricard SA	713.592,25	721.218,75	1,08
EUR	34.812	Publicis Groupe SA	1.331.569,75	2.068.529,04	3,10
EUR	74.150	Renault SA	2.375.020,86	2.319.041,25	3,48
EUR	42.709	Rubis SCA	1.938.131,72	1.050.641,40	1,58
EUR	26.130	Sanofi SA	2.082.759,15	2.347.519,20	3,52
EUR	43.060	Shell Plc	884.878,24	1.140.228,80	1,71
EUR	103.000	SMCP SA	659.688,42	668.470,00	1,00
EUR	122.120	Société Générale SA	3.126.292,54	2.867.377,60	4,30
EUR	14.262	STEF SA	956.634,68	1.292.137,20	1,94
EUR	172.610	Stellantis NV	2.417.230,21	2.290.534,70	3,44
EUR	9.470	STMicroelectronics NV	339.668,07	312.462,65	0,47
EUR	171.030	Technip Energies NV	2.057.293,89	2.509.010,10	3,76
EUR	26.020	Totalenergies SE	1.185.310,26	1.526.073,00	2,29
EUR	18.580	Unibail-Rodamco-Westfield	1.935.812,22	903.545,40	1,36
EUR	87.570	Veolia Environnement SA	1.930.030,92	2.101.680,00	3,15
EUR	22.495	Worldline SA	1.267.747,76	821.742,35	1,23
			52.662.733,87	52.436.149,56	78,63
GBP	10.420	AstraZeneca Plc	946.065,38	1.317.076,43	1,98
GBP	392.000	Page Gr Plc	2.061.984,31	2.037.057,04	3,05
			3.008.049,69	3.354.133,47	5,03
SEK	172.270	Munters Group AB B Reg	1.096.929,47	1.593.505,28	2,39
Total actions			61.649.275,11	62.499.900,68	93,73
Warrants et droits					
CHF	64.020	Co Financière Richemont SA Call Wts 22.11.23	0,00	49.930,29	0,07
Total warrants et droits			0,00	49.930,29	0,07

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN - EUROPE

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite)
au 31 décembre 2022

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<u>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé</u>					
Actions					
RON	277.558	Banca Transilvania SA	606.626,86	1.117.809,07	1,68
Total actions			606.626,86	1.117.809,07	1,68
<u>Fonds d'investissement ouverts</u>					
Fonds d'investissement (OPCVM)					
EUR	1.200	Clartan Ethos Esg EURpe SAI & Mid I Cap	1.200.000,00	1.258.932,00	1,89
Total fonds d'investissement (OPCVM)			1.200.000,00	1.258.932,00	1,89
Total portefeuille-titres			63.455.901,97	64.926.572,04	97,37
Avoirs bancaires				1.886.145,58	2,83
Autres actifs/(passifs) nets				-134.591,21	-0,20
Total				66.678.126,41	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN - EUROPE

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Industrie	23,99 %
Biens de consommation durable	20,37 %
Finances	16,50 %
Energie	10,91 %
Services de santé	8,45 %
Matières premières	6,21 %
Biens de consommation non-cyclique	4,20 %
Services aux collectivités	3,15 %
Fonds d'investissement	1,89 %
Technologies	1,70 %
Total	<u>97,37 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

France	68,04 %
Suisse	7,75 %
Pays-Bas	7,04 %
Royaume-Uni	5,03 %
Espagne	3,08 %
Suède	2,39 %
Luxembourg	1,89 %
Roumanie	1,68 %
Irlande	0,47 %
Total	<u>97,37 %</u>

CLARTAN - EVOLUTION

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2022

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	38.489.565,21
Avoirs bancaires	1.330.337,48
A recevoir sur émissions d'actions	1.027,39
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	83.131,12
Intérêts bancaires à recevoir	60,78
Total de l'actif	39.904.121,98

Exigible

Frais à payer	73.043,83
Total de l'exigible	73.043,83
Actif net à la fin de l'exercice	39.831.078,15

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
C	257.332,6859	EUR	117,52	30.242.856,86
D	1.076,1950	EUR	87,45	94.110,52
I	151,5902	EUR	62.630,10	9.494.110,77
				39.831.078,15

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN - EVOLUTION

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

Revenus	
Dividendes, nets	954.022,39
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	152.020,26
Intérêts bancaires	3.889,64
Total des revenus	1.109.932,29
Charges	
Commission de gestion	616.764,10
Commission de dépositaire	19.357,43
Frais bancaires et autres commissions	4.818,97
Frais sur transactions	79.750,55
Frais d'administration centrale	54.259,02
Frais professionnels	2.489,66
Autres frais d'administration	33.475,10
Taxe d'abonnement	16.060,79
Intérêts bancaires payés	22.787,13
Autres charges	23.448,37
Total des charges	873.211,12
Revenus nets des investissements	236.721,17
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)	
- sur portefeuille-titres	-604.260,10
- sur changes à terme	-105,73
- sur devises	9.028,53
Résultat réalisé	-358.616,13
Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée	
- sur portefeuille-titres	-2.525.837,57
Résultat des opérations	-2.884.453,70
Dividendes payés	-2.093,24
Réinvestissements	-
Emissions	5.049.058,51
Rachats	-9.154.557,63
Total des variations de l'actif net	-6.992.046,06
Total de l'actif net au début de l'exercice	46.823.124,21
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	39.831.078,15

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN - EVOLUTION

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2022

Total de l'actif net	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
	EUR	41.354.480,14	46.823.124,21	39.831.078,15

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
C	EUR	119,99	125,33	117,52
D	EUR	92,94	95,23	87,45
I	EUR	63.272,62	66.441,61	62.630,10

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
C	EUR	-4,50	4,45	-6,23
D	EUR	-4,67	4,47	-6,23
I	EUR	-4,00	5,01	-5,74

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
C	271.994,2703	14.672,5076	-29.334,0920	257.332,6859
D	1.299,7370	24,4900	-248,0320	1.076,1950
I	189,7769	49,2906	-87,4773	151,5902

TER par classe d'action au 31.12.2022 (non-audité)	(en %)
C	1,93
D	1,93
I	1,41

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
D	EUR	1,90	06.05.2022

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancées ou liquidées en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

CLARTAN - EVOLUTION

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 31 décembre 2022

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CHF	11.397	Novartis AG Reg	765.275,42	964.944,98	2,42
CHF	825	Roche Holding Ltd Pref	200.265,16	242.749,17	0,61
			965.540,58	1.207.694,15	3,03
EUR	1.800	Air Liquide SA	231.574,32	238.320,00	0,60
EUR	92.318	ALD SA	1.035.411,75	993.341,68	2,49
EUR	20.130	Alstom	479.842,76	459.366,60	1,15
EUR	14.740	BNP Paribas SA A	756.329,22	784.905,00	1,97
EUR	36.110	Bouygues SA	1.227.869,12	1.012.524,40	2,54
EUR	13.300	Bureau Veritas SA	330.765,68	327.313,00	0,82
EUR	71.577	Crédit Agricole SA	725.640,75	703.673,49	1,77
EUR	11.487	Deutsche Post AG Reg	411.906,91	404.112,66	1,02
EUR	26.160	Deutsche Telekom AG Reg	490.414,02	487.570,08	1,22
EUR	51.723	Elis SA	710.249,82	714.811,86	1,80
EUR	50.320	ENI SpA	665.065,45	668.551,52	1,68
EUR	6.365	Gaztransport et technigaz SA	402.279,86	635.227,00	1,60
EUR	29.291	Industria de Diseno Textil SA	767.846,35	727.881,35	1,83
EUR	72.100	Orange SA	791.367,83	669.160,10	1,68
EUR	15.910	Prysmian SpA	475.620,47	551.440,60	1,38
EUR	9.820	Publicis Groupe SA	523.336,53	583.504,40	1,47
EUR	24.797	Rubis SCA	946.110,09	610.006,20	1,53
EUR	10.858	Sanofi SA	875.375,41	975.482,72	2,45
EUR	19.640	Shell Plc	548.780,61	520.067,20	1,31
EUR	32.240	Spie SAS	659.054,76	785.366,40	1,97
EUR	6.614	STEF SA	537.340,87	599.228,40	1,50
EUR	49.280	Stora Enso Oyj R	838.304,83	648.032,00	1,63
EUR	50.000	Technip Energies NV	662.943,59	733.500,00	1,84
EUR	3.642	Thales SA	273.047,30	434.490,60	1,09
EUR	12.120	Totalenergies SE	655.554,94	710.838,00	1,79
EUR	29.589	Universal Music Group NV	585.567,76	666.048,39	1,67
EUR	42.853	Veolia Environnement SA	977.784,36	1.028.472,00	2,58
EUR	20.010	Verallia SA Reg S	493.514,69	633.916,80	1,59
EUR	17.112	Worldline SA	780.093,22	625.101,36	1,57
			18.858.993,27	18.932.253,81	47,54
GBP	6.420	AstraZeneca Plc	575.872,61	811.480,87	2,04
NOK	10.684	Bakkafrost P/F Reg	567.870,84	625.978,59	1,57
USD	5.372	IBM Corp	644.851,02	709.036,56	1,78
USD	6.640	Ralph Lauren Corp A	626.991,01	657.313,04	1,65
USD	9.540	Westinghouse Air Brak Tec Corp Reg	694.816,31	892.020,61	2,24
			1.966.658,34	2.258.370,21	5,67
Total actions			22.934.935,64	23.835.777,63	59,85
Obligations					
EUR	1.100.000	ALD SA 0% EMTN Ser 15 21/23.02.24	1.063.469,00	1.050.505,50	2,64
EUR	900.000	Amadeus IT Group SA 0.875% EMTN Sen Reg S 18/18.09.23	903.600,00	885.708,00	2,22
EUR	400.000	Arval Serv Lease SA 0% EMTN Ser 1 21/30.09.24	372.600,00	376.028,00	0,94
EUR	800.000	Bureau Veritas SA 1.875% 18/06.01.25	789.760,00	758.716,00	1,91
EUR	300.000	Carrefour Banque FRN 19/12.09.23	300.000,00	300.415,50	0,75
EUR	900.000	Cie de Saint-Gobain SA 0.625% Ser 42 19/15.03.24	892.200,00	871.038,00	2,19
EUR	1.000.000	EasyJet Plc 1.125% EMTN Sen Reg S 16/18.10.23	1.019.000,00	980.835,00	2,46
EUR	30.000	Elis SA 0% Conv Ser Elis Sen Reg S 17/06.10.23	940.350,00	931.020,00	2,34
EUR	900.000	Elis SA 1.75% EMTN Sen 19/11.04.24	922.635,00	877.369,50	2,20
EUR	800.000	Leaseplan Corp NV 0.125% EMTN 19/13.09.23	775.100,00	780.536,00	1,96

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN - EVOLUTION

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 31 décembre 2022

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
EUR	1.000.000	Nexi SpA 1.75% Sen Reg S 19/31.10.24	1.017.450,00	970.330,00	2,44
EUR	640.000	RCI Banque SA 2% EMTN 19/11.07.24	633.280,00	622.646,40	1,56
EUR	500.000	Sanofi SA 0.5% EMTN Sen 18/21.03.23	498.400,00	497.927,50	1,25
EUR	1.500.000	Société Générale SA FRN Sen Reg S 17/22.05.24	1.514.250,00	1.511.257,50	3,79
EUR	900.000	Spie SAS 3.125% Sen 17/22.03.24	952.020,00	895.230,00	2,25
EUR	800.000	Unicredit SpA VAR Ser 09/16 16/31.08.24	800.400,00	793.948,00	1,99
EUR	600.000	Veolia Environnement 0.892% EMTN Sen 19/14.01.24	587.984,00	586.143,00	1,47
Total obligations			13.982.498,00	13.689.653,90	34,36
Warrants et droits					
CHF	25.560	Co Financière Richemont SA Call Wts 22.11.23	0,00	19.934,68	0,05
Total warrants et droits			0,00	19.934,68	0,05
Fonds d'investissement ouverts					
Fonds d'investissement (OPCVM)					
EUR	900	Clartan Ethos Esg EURpe SAI & Mid I Cap	900.000,00	944.199,00	2,37
Total fonds d'investissement (OPCVM)			900.000,00	944.199,00	2,37
Total portefeuille-titres			37.817.433,64	38.489.565,21	96,63
Avoirs bancaires				1.330.337,48	3,34
Autres actifs/(passifs) nets				11.175,46	0,03
Total				39.831.078,15	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN - EVOLUTION

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Industrie	30,09 %
Finances	21,07 %
Energie	9,75 %
Services de santé	8,77 %
Biens de consommation durable	6,67 %
Technologies	5,57 %
Services aux collectivités	4,05 %
Matières premières	3,82 %
Services de télécommunication	2,90 %
Fonds d'investissement	2,37 %
Biens de consommation non-cyclique	1,57 %
Total	<u>96,63 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

France	59,09 %
Italie	7,49 %
Etats-Unis d'Amérique	5,67 %
Pays-Bas	4,94 %
Royaume-Uni	4,50 %
Espagne	4,05 %
Suisse	3,08 %
Luxembourg	2,37 %
Allemagne	2,24 %
Finlande	1,63 %
Feroe (Iles)	1,57 %
Total	<u>96,63 %</u>

CLARTAN - PATRIMOINE

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2022

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	191.494.624,48
Avoirs bancaires	5.702.407,63
A recevoir sur émissions d'actions	1.482.766,32
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	471.230,07
Intérêts bancaires à recevoir	271,28
Total de l'actif	199.151.299,78

Exigible

A payer sur rachats d'actions	1.480.320,29
Frais à payer	222.676,60
Total de l'exigible	1.702.996,89
Actif net à la fin de l'exercice	197.448.302,89

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
C	3.302.236,0513	EUR	55,01	181.666.733,85
D	37.544,2488	EUR	91,90	3.450.204,48
I	12.013,6644	EUR	1.026,44	12.331.364,56
				197.448.302,89

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN - PATRIMOINE

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

Revenus

Dividendes, nets	2.464.588,21
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	1.416.718,84
Intérêts bancaires	13.372,12
Total des revenus	3.894.679,17

Charges

Commission de gestion	1.885.693,17
Commission de dépositaire	95.651,05
Frais bancaires et autres commissions	17.656,73
Frais sur transactions	229.055,41
Frais d'administration centrale	110.488,53
Frais professionnels	13.071,54
Autres frais d'administration	56.482,66
Taxe d'abonnement	97.820,81
Autres impôts	1.461,15
Intérêts bancaires payés	69.533,65
Autres charges	68.748,67
Total des charges	2.645.663,37

Revenus nets des investissements	1.249.015,80
----------------------------------	--------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-5.918.898,09
- sur devises	24.067,67
Résultat réalisé	-4.645.814,62

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-7.891.792,74
Résultat des opérations	-12.537.607,36

Dividendes payés	-46.363,13
------------------	------------

Réinvestissements	2.124,32
-------------------	----------

Emissions	30.783.804,56
-----------	---------------

Rachats	-74.945.832,07
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	-56.743.873,68
-------------------------------------	----------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	254.192.176,57
---	----------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	197.448.302,89
---	----------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN - PATRIMOINE

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2022

Total de l'actif net	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
	EUR	325.147.513,30	254.192.176,57	197.448.302,89

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
C	EUR	56,74	57,98	55,01
D	EUR	96,72	97,86	91,90
I	EUR	1.051,79	1.078,28	1.026,44

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
C	EUR	-3,65	2,19	-5,12
D	EUR	-3,66	2,19	-5,11
I	EUR	-3,33	2,52	-4,81

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	réinvesties	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
C	3.901.278,4798	429.710,4998	-	-1.028.752,9283	3.302.236,0513
D	49.993,2134	2.580,6108	22,5392	-15.052,1146	37.544,2488
I	21.426,3788	5.839,3067	-	-15.252,0211	12.013,6644

TER par classe d'action au 31.12.2022 (non-audit)	(en %)
C	1,07
D	1,07
I	0,75

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
D	EUR	0,98	06.05.2022

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancées ou liquidées en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

CLARTAN - PATRIMOINE

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)
au 31 décembre 2022

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CHF	26.363	Novartis AG Reg	1.942.437,03	2.232.064,97	1,13
CHF	2.065	Roche Holding Ltd Pref	510.148,78	607.608,54	0,31
			2.452.585,81	2.839.673,51	1,44
EUR	4.290	Air Liquide SA	551.918,80	567.996,00	0,29
EUR	236.772	ALD SA	2.634.093,84	2.547.666,72	1,29
EUR	50.310	Alstom	1.199.249,71	1.148.074,20	0,58
EUR	38.859	BNP Paribas SA A	1.917.983,09	2.069.241,75	1,05
EUR	94.960	Bouygues SA	3.232.974,30	2.662.678,40	1,35
EUR	34.800	Bureau Veritas SA	865.462,08	856.428,00	0,43
EUR	187.101	Crédit Agricole SA	1.866.709,95	1.839.389,93	0,93
EUR	26.332	Deutsche Post AG Reg	1.242.051,59	926.359,76	0,47
EUR	67.670	Deutsche Telekom AG Reg	1.268.573,49	1.261.233,46	0,64
EUR	137.587	Elis SA	2.031.552,52	1.901.452,34	0,96
EUR	134.310	ENI SpA	1.775.175,94	1.784.442,66	0,90
EUR	16.035	Gaztransport et technigaz SA	1.211.982,47	1.600.293,00	0,81
EUR	74.550	Industria de Diseno Textil SA	2.032.110,31	1.852.567,50	0,94
EUR	201.900	Orange SA	2.215.911,33	1.873.833,90	0,95
EUR	38.710	Prysmian SpA	1.157.755,43	1.341.688,60	0,68
EUR	25.001	Publicis Groupe SA	1.316.235,81	1.485.559,42	0,75
EUR	62.238	Rubis SCA	2.001.486,77	1.531.054,80	0,77
EUR	29.391	Sanofi SA	2.334.753,98	2.640.487,44	1,34
EUR	54.680	Shell Plc	1.529.216,88	1.447.926,40	0,73
EUR	81.990	Spie SAS	1.676.064,05	1.997.276,40	1,01
EUR	16.700	STEF SA	1.326.647,21	1.513.020,00	0,77
EUR	128.830	Stora Enso Oyj R	2.174.888,82	1.694.114,50	0,86
EUR	124.840	Technip Energies NV	1.633.807,15	1.831.402,80	0,93
EUR	31.620	Totalenergies SE	1.706.516,99	1.854.513,00	0,94
EUR	76.341	Universal Music Group NV	1.523.059,45	1.718.435,91	0,87
EUR	96.916	Veolia Environnement SA	2.158.388,91	2.325.984,00	1,18
EUR	52.700	Verallia SA Reg S	1.300.411,42	1.669.536,00	0,84
EUR	43.847	Worldline SA	2.072.317,57	1.601.730,91	0,81
			47.957.299,86	47.544.387,80	24,07
GBP	17.940	AstraZeneca Plc	1.575.196,08	2.267.596,08	1,15
USD	13.433	IBM Corp	1.627.365,39	1.772.987,37	0,90
USD	17.640	Ralph Lauren Corp A	1.665.685,43	1.746.235,23	0,88
USD	23.130	Westinghouse Air Brak Tec Corp Reg	1.684.844,33	2.162.729,21	1,09
			4.977.895,15	5.681.951,81	2,87
Total actions			56.962.976,90	58.333.609,20	29,53
Obligations					
EUR	2.200.000	ALD SA 0% EMTN Ser 15 21/23.02.24	2.126.938,00	2.101.011,00	1,06
EUR	4.700.000	Amadeus IT Group SA 0.875% EMTN Sen Reg S 18/18.09.23	4.718.800,00	4.625.364,00	2,34
EUR	5.500.000	Amadeus IT Group SA FRN EMTN Ser 12 22/25.01.24	5.507.750,00	5.495.022,50	2,78
EUR	3.750.000	Anheuser-Busch InBev SA FRN EMTN Sen Reg S 18/15.04.24	3.753.454,29	3.753.581,24	1,90
EUR	2.100.000	Arval Serv Lease SA 0% EMTN Ser 1 21/30.09.24	1.956.150,00	1.974.147,00	1,00
EUR	6.600.000	Becton Dickinson & Co 0.034% 21/13.08.25	6.114.900,00	5.995.572,00	3,04
EUR	1.880.000	BNP Paribas SA FRN EMTN Sen Reg S 17/07.06.24	1.867.780,00	1.895.096,40	0,96
EUR	22.595	BNP Paribas SA VAR TP1 84/30.07.Perpetual	2.711.400,00	2.681.330,20	1,36
EUR	2.100.000	Bureau Veritas SA 1.875% 18/06.01.25	2.073.120,00	1.991.629,50	1,01
EUR	9.700.000	Carrefour Banque FRN 19/12.09.23	9.712.105,00	9.713.434,50	4,92
EUR	4.800.000	Cie de Saint-Gobain SA 0.625% Ser 42 19/15.03.24	4.757.900,00	4.645.536,00	2,35
EUR	4.000.000	EasyJet Plc 1.125% EMTN Sen Reg S 16/18.10.23	4.076.000,00	3.923.340,00	1,99
EUR	1.500.000	EasyJet Plc 1.75% EMTN Reg S Sen 16/09.02.23	1.526.250,00	1.496.655,00	0,76

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN - PATRIMOINE

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite)
au 31 décembre 2022

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
EUR	170.870	Elis SA 0% Conv Ser Elis Sen Reg S 17/06.10.23	5.339.296,00	5.302.779,58	2,69
EUR	2.100.000	France 0% 20/25.02.23	2.092.671,00	2.095.254,00	1,06
EUR	8.300.000	France 1.75% OAT 14/25.11.24	8.886.395,00	8.132.215,50	4,12
EUR	5.300.000	Leaseplan Corp NV 0.125% EMTN 19/13.09.23	5.135.080,00	5.171.051,00	2,62
EUR	2.500.000	Nexi SpA 1.75% Sen Reg S 19/31.10.24	2.543.550,00	2.425.825,00	1,23
EUR	7.000.000	RCI Banque SA FRN EMTN Sen 17/04.11.24	7.022.137,50	6.892.655,00	3,49
EUR	9.500.000	RCI Banque SA FRN Sen 18/12.03.25	9.477.200,00	9.315.985,00	4,72
EUR	4.000.000	Sanofi SA 0.5% EMTN Sen 18/21.03.23	3.987.100,00	3.983.420,00	2,02
EUR	4.400.000	Société Générale SA FRN EMTN Sen 18/06.03.23	4.326.080,00	4.402.376,00	2,23
EUR	11.500.000	Société Générale SA FRN Sen Reg S 17/22.05.24	11.593.450,00	11.586.307,50	5,87
EUR	5.200.000	Spie SAS 3.125% Sen 17/22.03.24	5.483.600,00	5.172.440,00	2,62
EUR	1.500.000	Unicredit SpA VAR Ser 08/16 16/30.06.23	1.503.900,00	1.500.780,00	0,76
EUR	4.100.000	Unicredit SpA VAR Ser 09/16 16/31.08.24	4.102.050,00	4.068.983,50	2,06
EUR	4.100.000	Veolia Environnement 0.892% EMTN Sen 19/14.01.24	4.018.340,00	4.005.310,50	2,03
Total obligations			126.413.396,79	124.347.101,92	62,99
Fonds d'investissement ouverts					
Fonds d'investissement (OPCVM)					
EUR	2.152	Clartan Ethos Esg EURpe SAI & Mid I Cap	2.156.883,48	2.257.684,72	1,14
EUR	104	Clartan Evolution I Cap	6.355.937,34	6.556.228,64	3,32
Total fonds d'investissement (OPCVM)			8.512.820,82	8.813.913,36	4,46
Total portefeuille-titres			191.889.194,51	191.494.624,48	96,98
Avoirs bancaires				5.702.407,63	2,89
Autres actifs/(passifs) nets				251.270,78	0,13
Total				197.448.302,89	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN - PATRIMOINE

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Finances	35,62 %
Industrie	18,69 %
Services de santé	8,99 %
Technologies	6,83 %
Pays et gouvernements	5,18 %
Energie	5,08 %
Fonds d'investissement	4,46 %
Biens de consommation durable	3,44 %
Services aux collectivités	3,21 %
Matières premières	1,99 %
Biens de consommation non-cyclique	1,90 %
Services de télécommunication	1,59 %
Total	<u>96,98 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

France	61,49 %
Espagne	6,06 %
Etats-Unis d'Amérique	5,91 %
Italie	5,63 %
Luxembourg	4,46 %
Pays-Bas	4,22 %
Royaume-Uni	3,90 %
Belgique	1,90 %
Suisse	1,44 %
Allemagne	1,11 %
Finlande	0,86 %
Total	<u>96,98 %</u>

CLARTAN - ETHOS ESG EUROPE SMALL & MID CAP

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2022

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	36.675.772,60
Avoirs bancaires	1.452.583,48
Frais d'établissement, nets	19.105,40
Intérêts bancaires à recevoir	66,18
Total de l'actif	<u>38.147.527,66</u>

Exigible

Frais à payer	<u>68.696,21</u>
Total de l'exigible	<u>68.696,21</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u>38.078.831,45</u>

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
C	118.449,4285	EUR	102,44	12.133.479,82
D	4.316,5273	EUR	93,00	401.427,47
E	10.000,0000	EUR	844,41	8.444.072,70
I	16.446,8814	EUR	1.039,70	17.099.851,46
				<u>38.078.831,45</u>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN - ETHOS ESG EUROPE SMALL & MID CAP

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR) du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

Revenus	
Dividendes, nets	887.503,78
Intérêts bancaires	4.283,80
Total des revenus	891.787,58
Charges	
Commission de gestion	505.994,68
Commission de dépositaire	17.030,67
Frais bancaires et autres commissions	4.965,60
Frais sur transactions	97.625,69
Frais d'administration centrale	64.292,99
Frais professionnels	2.261,20
Autres frais d'administration	17.047,30
Taxe d'abonnement	8.615,98
Intérêts bancaires payés	10.378,20
Autres charges	30.775,55
Total des charges	758.987,86
Revenus nets des investissements	132.799,72
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)	
- sur portefeuille-titres	-3.014.779,02
- sur changes à terme	-632,79
- sur devises	-20.235,91
Résultat réalisé	-2.902.848,00
Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée	
- sur portefeuille-titres	-5.883.163,06
Résultat des opérations	-8.786.011,06
Dividendes payés	-14.436,99
Réinvestissements	-
Emissions	23.001.307,13
Rachats	-6.949.297,77
Total des variations de l'actif net	7.251.561,31
Total de l'actif net au début de l'exercice	30.827.270,14
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	38.078.831,45

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN - ETHOS ESG EUROPE SMALL & MID CAP

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2022

Total de l'actif net	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
	EUR	15.317.990,00	30.827.270,14	38.078.831,45

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
C	EUR	109,36	127,71	102,44
D	EUR	106,74	120,95	93,00
E	EUR	-	-	844,41
I	EUR	1.095,81	1.287,93	1.039,70

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	31.12.2021	31.12.2022
C	EUR	16,78	-19,79
D	EUR	16,76	-19,78
I	EUR	17,53	-19,27

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
C	95.873,5188	33.751,6468	-11.175,7371	118.449,4285
D	3.014,0000	1.396,9357	-94,4084	4.316,5273
E	-	10.000,0000	-	10.000,0000
I	14.145,9736	7.306,5149	-5.005,6071	16.446,8814

TER par classe d'action au 31.12.2022 (non-audit)	(en %)
C	2,19
D	2,20
E	* 1,06
I	1,56

* TER annualisé

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
D	EUR	4,23	06.05.2022

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancées ou liquidées en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

CLARTAN - ETHOS ESG EUROPE SMALL & MID CAP

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)
au 31 décembre 2022

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CHF	16.920	AMS OSRAM AG	272.081,84	115.680,94	0,30
CHF	224	Barry Callebaut AG Reg	446.908,58	414.972,58	1,09
CHF	550	Belimo Holding AG	206.226,95	245.116,78	0,64
CHF	12.089	Logitech Intl SA Reg	759.979,41	698.682,43	1,84
CHF	41.151	SIG Group AG Reg	905.139,93	841.956,08	2,21
CHF	3.616	Sonova Holding AG	1.019.433,25	803.201,91	2,11
CHF	2.700	Straumann Holding AG	295.813,82	288.792,13	0,76
CHF	2.007	Swiss Life Holding Reg	982.698,21	969.262,24	2,55
			4.888.281,99	4.377.665,09	11,50
EUR	35.576	Alstom	1.164.205,64	811.844,32	2,13
EUR	10.265	Amundi SA	732.963,56	544.045,00	1,43
EUR	157.861	Aquafil SpA	1.010.856,55	969.266,54	2,55
EUR	27.212	Arcadis NV	861.154,42	998.680,40	2,62
EUR	18.614	Befesa SA Reg	928.993,32	838.746,84	2,20
EUR	7.007	BioMerieux SA	730.670,72	686.125,44	1,80
EUR	17.163	Brenntag AG	1.215.288,39	1.024.974,36	2,69
EUR	33.176	Corbion NV	1.326.784,27	1.056.323,84	2,77
EUR	67.808	Corticeira Amorim SGPS SA Reg	730.948,89	591.285,76	1,55
EUR	19.596	Edenred SA	829.849,51	997.044,48	2,62
EUR	85.987	Elis SA	1.186.108,93	1.188.340,34	3,12
EUR	26.274	GEA Group AG	993.908,76	1.003.666,80	2,64
EUR	280.693	Hera SpA	984.276,18	707.065,67	1,86
EUR	31.107	Jeronimo Martins SA Reg	526.684,20	627.739,26	1,65
EUR	15.182	Kingspan Group	1.126.841,59	767.905,56	2,02
EUR	21.700	Kion Group AG	566.384,27	580.909,00	1,53
EUR	5.765	Lenzing AG Reg	490.321,20	315.922,00	0,83
EUR	5.901	Nexans SA	485.033,75	498.339,45	1,31
EUR	31.914	Prysmian SpA	966.474,11	1.106.139,24	2,91
EUR	22.554	Publicis Groupe SA	1.035.819,38	1.340.158,68	3,52
EUR	71.160	Raiffeisen Bank Intl AG	903.102,81	1.092.306,00	2,87
EUR	3.356	Randstad NV	183.037,19	191.157,76	0,50
EUR	44.353	Renault SA	1.338.492,24	1.387.140,08	3,64
EUR	47.794	Rexel SA	875.805,92	881.321,36	2,31
EUR	37.809	SCOR SE	842.241,66	812.515,41	2,13
EUR	58.079	Spie SAS	1.215.699,45	1.414.804,44	3,72
EUR	78.638	Stora Enso Oyj R	1.277.943,58	1.034.089,70	2,72
EUR	1.526	Teleperformance SE	412.833,27	339.840,20	0,89
EUR	48.468	Veolia Environnement SA	1.194.286,60	1.163.232,00	3,05
EUR	34.892	Verallia SA Reg S	925.993,33	1.105.378,56	2,90
EUR	42.143	Vivendi	443.087,71	375.662,70	0,99
EUR	33.596	Wienerberger AG	1.035.572,93	757.925,76	1,99
EUR	18.607	Worldline SA	1.045.256,99	679.713,71	1,79
			29.586.921,32	27.889.610,66	73,25
GBP	53.560	Pearson Plc	470.636,29	566.795,61	1,49
NOK	37.285	Tomra Systems ASA	766.437,89	587.272,10	1,54
SEK	149.805	Electrolux Professional AB B Reg	710.848,65	590.102,10	1,55
SEK	30.519	Essity AB B Reg	793.233,87	749.787,87	1,97
SEK	179.257	Munters Group AB B Reg	1.237.240,09	1.658.135,34	4,35
SEK	13.102	Thule Group AB	494.152,42	256.403,83	0,67
			3.235.475,03	3.254.429,14	8,54
			38.947.752,52	36.675.772,60	96,32
Total portefeuille-titres					

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN - ETHOS ESG EUROPE SMALL & MID CAP

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite)
au 31 décembre 2022

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
		Avoirs bancaires		1.452.583,48	3,81
		Autres actifs/(passifs) nets		-49.524,63	-0,13
		Total		<u>38.078.831,45</u>	<u>100,00</u>

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN - ETHOS ESG EUROPE SMALL & MID CAP

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Industrie	33,93 %
Matières premières	14,97 %
Biens de consommation durable	14,41 %
Finances	12,10 %
Services aux collectivités	4,91 %
Biens de consommation non-cyclique	4,71 %
Services de santé	4,67 %
Technologies	3,93 %
Energie	2,69 %
Total	<u>96,32 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)

(en pourcentage de l'actif net)

France	37,35 %
Suisse	11,20 %
Suède	8,54 %
Italie	7,32 %
Allemagne	6,86 %
Autriche	5,99 %
Pays-Bas	5,89 %
Portugal	3,20 %
Finlande	2,72 %
Luxembourg	2,20 %
Irlande	2,02 %
Norvège	1,54 %
Royaume-Uni	1,49 %
Total	<u>96,32 %</u>

CLARTAN - MULTIMANAGERS BALANCED

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2022

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	6.868.616,61
Avoirs bancaires	545.313,02
Intérêts bancaires à recevoir	24,84
Total de l'actif	<u>7.413.954,47</u>

Exigible

Frais à payer	<u>9.377,96</u>
Total de l'exigible	<u>9.377,96</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u><u>7.404.576,51</u></u>

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
C	4.641,6001	EUR	1.595,26	<u>7.404.576,51</u>
				<u><u>7.404.576,51</u></u>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN - MULTIMANAGERS BALANCED

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

Revenus

Intérêts bancaires	1.806,89
Autres commissions reçues	3.690,40
Total des revenus	5.497,29

Charges

Commission de gestion	56.295,19
Commission de dépositaire	3.174,23
Frais bancaires et autres commissions	284,76
Frais sur transactions	600,00
Frais d'administration centrale	23.121,99
Frais professionnels	413,46
Autres frais d'administration	12.109,40
Taxe d'abonnement	2.119,69
Autres impôts	627,02
Intérêts bancaires payés	5.527,80
Autres charges	953,18
Total des charges	105.226,72

Pertes nettes des investissements	-99.729,43
-----------------------------------	------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	41.586,80
Résultat réalisé	-58.142,63

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-292.720,21
Résultat des opérations	-350.862,84

Dividendes payés	-
------------------	---

Réinvestissements	-
-------------------	---

Emissions	1.210.254,03
-----------	--------------

Rachats	-241.593,40
---------	-------------

Total des variations de l'actif net	617.797,79
-------------------------------------	------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	6.786.778,72
---	--------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	7.404.576,51
---	--------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN - MULTIMANAGERS BALANCED

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2022

Total de l'actif net	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
	EUR	6.258.135,53	6.786.778,72	7.404.576,51

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
C	EUR	1.539,51	1.677,88	1.595,26

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
C	4.044,8553	752,2860	-155,5412	4.641,6001

CLARTAN - MULTIMANAGERS BALANCED

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)
au 31 décembre 2022

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Fonds d'investissement ouverts					
Fonds d'investissement (OPCVM)					
EUR	362	Axiom Lux SICAV European Banks Equity I Cap	485.112,30	468.185,46	6,32
EUR	777	BlackRock Strateg Fds European Opp Extension A2 Cap	213.573,99	385.625,10	5,21
EUR	384	BNP Paribas Cash Invest Privilege Cap	866.657,66	863.570,23	11,66
EUR	4.246	Centifolia I Cap	408.427,18	432.709,86	5,84
EUR	176,3845	Clartan Europe I Cap	185.942,78	194.335,15	2,63
EUR	945,9231	Clartan Patrimoine I Cap	1.003.435,22	974.158,90	13,16
EUR	329,7641	Clartan Valeurs I Cap	393.633,94	419.954,58	5,67
EUR	968	DNCA Value Europe I Cap	181.296,72	205.903,28	2,78
EUR	5.594	Dodge & Cox Wldwide Fds Plc US St EUR Cap	214.697,72	253.128,50	3,42
EUR	54,5	Exane Fds 2 Pleiade A Cap	659.799,69	700.515,75	9,46
EUR	2.712	Lazard GI Active Fds PLC Equity Franchise ACC Cap	253.900,83	370.429,64	5,00
EUR	337	Moneta Micro Entreprises C Cap	298.069,76	542.195,93	7,32
EUR	1.104	Moneta Multi Caps FCP Cap	270.564,03	386.753,28	5,22
EUR	221	Pluvalca France Sm Caps A Cap	157.517,82	161.875,87	2,19
EUR	508	R-Co 2 SICAV Target 2028 IG IC Cap	513.019,04	509.275,08	6,88
Total portefeuille-titres			6.105.648,68	6.868.616,61	92,76
Avoirs bancaires				545.313,02	7,36
Autres actifs/(passifs) nets				-9.353,12	-0,12
Total				7.404.576,51	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

CLARTAN - MULTIMANAGERS BALANCED

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	92,76 %
Total	<u>92,76 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Luxembourg	42,45 %
France	41,89 %
Irlande	8,42 %
Total	<u>92,76 %</u>

CLARTAN

Notes aux états financiers

au 31 décembre 2022

Note 1 - Informations générales

CLARTAN (la "SICAV") est une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples de droit luxembourgeois, soumise à la Partie I de la Loi de 2010. La SICAV a été créée pour une durée illimitée en date du 20 août 2014 et les statuts ont été publiés en date du 26 août 2014.

La Valeur Nette d'Inventaire, le prix d'émission ainsi que le prix de remboursement et de conversion de chaque classe d'actions sont disponibles chaque jour ouvrable bancaire complet à Luxembourg au siège social de la SICAV.

Les documents suivants sont tenus à disposition du public au siège social de la SICAV et au siège social de la Société de Gestion :

- le Prospectus de la SICAV, comprenant les statuts et les fiches signalétiques,
- les documents d'Informations Clés de la SICAV (également publiées sur le site www.clartan.com),
- les rapports financiers de la SICAV.

Une copie des conventions conclues avec la Société de Gestion, les Gestionnaires et Conseillers en Investissements de la SICAV peut être consultée sans frais au siège social de la SICAV.

Note 2 - Principales méthodes comptables

a) Présentation des états financiers

Les états financiers de la SICAV sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux Organismes de Placement Collectif et aux principales méthodes comptables généralement admises au Luxembourg.

Les états financiers de la SICAV ont été préparés sur selon le principe de la continuité d'exploitation.

b) Evaluation des actifs

La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et des billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance et non encore touchés est constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être encaissée ; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

La valeur de toutes valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés qui sont cotés sur une bourse ou négociés sur tout autre marché réglementé, qui fonctionne de manière régulière, est reconnu et ouvert au public est déterminée suivant leur dernier cours disponible.

Dans les cas où des investissements de la SICAV sont cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé, qui fonctionne de manière régulière, est reconnu et ouvert au public et négociés par des teneurs de marché en dehors du marché boursier sur lequel les investissements sont cotés ou du marché sur lequel ils sont négociés, le conseil d'administration pourra déterminer le marché principal pour les investissements en question qui seront dès lors évalués au dernier cours disponible sur ce marché.

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas cotés sur une bourse officielle ou négociés sur tout autre marché réglementé, qui fonctionne de manière régulière et est reconnu et ouvert au public, seront évalués en conformité avec la pratique de marché, telle qu'elle pourra être décrite plus en détail dans le Prospectus.

La valeur des titres représentatifs de tout Organisme de Placement Collectif ouvert sera déterminée suivant la dernière valeur nette d'inventaire officielle par part ou suivant la dernière valeur nette d'inventaire estimative si cette dernière est plus récente que la valeur nette d'inventaire officielle, à condition que la Société ait l'assurance que la méthode d'évaluation utilisée pour cette estimation est cohérente avec celle utilisée pour le calcul de la valeur nette d'inventaire officielle.

Dans la mesure où :

- les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou instruments financiers dérivés en portefeuille au Jour d'Evaluation ne sont cotées ou négociées ni à une bourse, ni sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ou,
- pour des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou instruments financiers dérivés cotés et négociés en bourse ou à un tel autre marché mais pour lesquels le prix déterminé n'est pas, de l'avis du Conseil d'Administration, représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou instruments financiers dérivés ou,
- pour des instruments financiers dérivés traités de gré à gré et/ou de titres représentatifs d'Organismes de Placement Collectif, le prix déterminé n'est pas de l'avis du Conseil d'Administration, représentatif de la valeur réelle de ces instruments financiers dérivés ou titres représentatifs d'Organismes de Placement Collectif,

le Conseil d'Administration estime la valeur probable de réalisation avec prudence et bonne foi.

c) Coût d'acquisition des titres en portefeuille

Le coût d'acquisition des titres de chaque compartiment libellés en devises autres que la devise du compartiment est converti dans cette devise au cours de change en vigueur au jour de l'achat.

d) Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur portefeuille-titres

Les bénéfices et pertes réalisés sur portefeuille-titres sont calculés sur base du coût moyen d'acquisition et sont présentés nets sous l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

e) Revenus sur portefeuille titres

Les dividendes sont enregistrés à la date de détachement de coupon ("ex-date"), nets de retenue à la source éventuelle.

Les revenus d'intérêts courus et échus sont enregistrés, nets de retenue à la source éventuelle.

f) Evaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont évalués aux cours du marché de change à terme pour la période restante à partir de la date d'évaluation jusqu'à l'échéance des contrats. Les plus- ou moins-values nettes non réalisées sont présentées dans l'état du patrimoine. Les plus- ou moins-values nettes réalisées et la variation nette des plus- ou moins-values non réalisées sont présentées dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

CLARTAN

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

g) Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont amortis linéairement sur une période de cinq ans.

Si le lancement d'un compartiment intervient après la date de lancement de la SICAV, les frais d'établissement en relation avec le lancement du nouveau compartiment seront imputés à ce seul compartiment et pourront être amortis sur une période maximale de cinq ans à partir de la date de lancement de ce compartiment.

Les frais d'établissement sont repris dans la rubrique "Autres charges" dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

h) Conversion des devises étrangères

Les avoirs bancaires, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les revenus et charges exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date d'opération. Les bénéfices ou pertes nets sur devises sont présentés dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

i) Etats financiers globalisés

Les états financiers globalisés de la SICAV sont établis en euros (EUR) et sont égaux aux rubriques correspondantes dans les états financiers de chaque compartiment.

j) Frais sur transactions

Les coûts de transactions, qui sont présentés sous la rubrique "Frais sur transactions" dans les charges de l'état des opérations et des autres variations de l'actif net sont principalement composés des frais de courtage supportés par la SICAV et des frais de liquidation de transactions payés à la banque dépositaire ainsi que des frais en relation avec les transactions sur instruments financiers et dérivés.

Les frais de transactions sur les obligations sont inclus dans le coût d'acquisition des investissements.

Note 3 - Commission de gestion

La SICAV a nommé CLARTAN ASSOCIES, une société constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée de droit français, en tant que Société de Gestion pour lui rendre des services de gestion, d'administration et de commercialisation.

La commission de gestion payable à la Société de Gestion est calculée sur base de l'actif net moyen de la classe d'action du compartiment en question avec les taux suivants:

CLARTAN

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

Compartiment	Classe d'actions	Devise	Taux effectifs (par an)
CLARTAN - VALEURS	C	EUR	1,80 %
	D	EUR	1,80 %
	I	EUR	1,20 %
CLARTAN - EUROPE	C	EUR	1,80 %
	D	EUR	1,80 %
	I	EUR	1,20 %
CLARTAN - EVOLUTION	C	EUR	1,60 %
	D	EUR	1,60 %
	I	EUR	1,10 %
CLARTAN - PATRIMOINE	C	EUR	0,90 %
	D	EUR	0,90 %
	I	EUR	0,60 %
CLARTAN - ETHOS ESG EUROPE SMALL & MID CAP	C	EUR	1,80 %
	D	EUR	1,80 %
	I	EUR	1,20 %
	E*	EUR	0,70 %
CLARTAN - MULTIMANAGERS BALANCED	C	EUR	1,00 %

(*) depuis le 1er février 2022

Note 4 - Commission de gestion des fonds cibles

La commission de gestion des fonds cibles dans lesquels le compartiment CLARTAN - MULTIMANAGERS BALANCED investit s'élève à maximum 2,5 % p.a., calculée sur l'actif net investi dans les fonds cibles.

Note 5 - Rétrocession des commissions de gestion

Les rétrocessions des commissions de gestion reçues par la SICAV et liées à ses investissements dans des OPCVM ou autres OPC sont enregistrées dans la rubrique "Autres commissions reçues" dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

Note 6 - Commission de dépositaire et frais d'administration centrale

BANQUE DE LUXEMBOURG, dans sa fonction de dépositaire et d'administration centrale, perçoit une commission de dépositaire divisée en 3 parties :

- Frais de conservation
- Frais de dépositaire
- Frais de surveillance des flux de liquidités :

La rémunération de la banque dépositaire est présentée dans la rubrique "Commission de dépositaire" dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

CLARTAN

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

La rubrique "Frais d'administration centrale" figurant dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net est principalement composée des commissions d'agent administratif.

Note 7 - Commission sur émissions, rachats et conversions d'actions

Une commission d'émission peut être portée au profit des entités et des agents actifs dans la commercialisation et le placement des actions lors de la souscription d'actions du compartiment de la SICAV.

Cette commission d'émission s'élève à maximum 3,00 % du montant souscrit sauf pour le compartiment CLARTAN - PATRIMOINE pour lequel cette commission s'élève à maximum 1,00 % du montant souscrit.

Aucune commission d'émission ne sera prélevée pour les actions de Classe I, E et Z

Aucune commission de remboursement ou de conversion n'est exigée des investisseurs lors du rachat ou de la conversion d'actions du compartiment de la SICAV.

Note 8 - Taxe d'abonnement

La SICAV est régie par les lois luxembourgeoises.

En vertu de la législation et des règlements actuellement en vigueur, la SICAV est soumise à une taxe d'abonnement au taux annuel de 0,05 % de l'actif net, calculée et payable par trimestre, sur base de l'actif net à la fin de chaque trimestre.

La classe d'actions I destinée exclusivement aux investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 (2) de la loi modifiée du 17 Décembre 2010 est soumise à une taxe d'abonnement réduite de 0,01 %.

Selon l'article 175 (a) de la loi modifiée du 17 décembre 2010, les actifs nets investis en OPC déjà soumis à la taxe d'abonnement sont exonérés de cette taxe.

Note 9 - Taxe annuelle belge

La réglementation belge impose aux Organismes de Placement Collectif autorisés à la commercialisation au public en Belgique le paiement d'une taxe annuelle. Cette taxe s'élève à 0,0925 % sur le total, au 31 décembre de l'année précédente, des montants nets souscrits en Belgique, à partir de leur inscription auprès de l'Autorité des Services et Marchés Financiers ("FSMA").

La SICAV paie la taxe au plus tard le 31 mars de chaque année.

Cette taxe est présentée sous la rubrique "Autres impôts" dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

Note 10 - Changements dans la composition du portefeuille-titres

Les changements dans la composition des portefeuille-titres au cours de la période se référant au rapport peuvent être obtenus sans frais au siège de la SICAV.

CLARTAN

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

Note 11 - Investissements croisés

Conformément à l'article 181 de la Loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux Organismes de Placement Collectif, les compartiments CLARTAN - EUROPE, CLARTAN - VALEURS, CLARTAN - EVOLUTION, CLARTAN - PATRIMOINE et CLARTAN - MULTIMANAGERS BALANCED ont investi dans les compartiments suivants au 31 décembre 2022 :

Compartiments	Quantité	Désignation	Devise du compartiment	Valeur d'évaluation	% de l'actif net
CLARTAN - EUROPE	1200	Clartan Ethos Esg EURpe SAI & Mid I Cap	EUR	1.258.932,00	1,89%
CLARTAN - VALEURS	2152	Clartan Ethos Esg EURpe SAI & Mid I Cap	EUR	2.257.684,72	0,53%
CLARTAN - EVOLUTION	900	Clartan Ethos Esg EURpe SAI & Mid I Cap	EUR	944.199,00	2,37%
CLARTAN - PATRIMOINE	2152	Clartan Ethos Esg EURpe SAI & Mid I Cap	EUR	2.257.684,72	1,14%
CLARTAN - PATRIMOINE	104	Clartan Evolution I Cap	EUR	6.556.228,64	3,32%
CLARTAN - MULTIMANAGERS BALANCED	176,3845	Clartan Europe I Cap	EUR	194.335,15	2,63%
CLARTAN - MULTIMANAGERS BALANCED	945,9231	Clartan Patrimoine I Cap	EUR	974.158,90	13,16%
CLARTAN - MULTIMANAGERS BALANCED	329,7641	Clartan Valeurs I Cap	EUR	419.954,58	5,67%
				14.863.177,71	30,71%

Au 31 décembre 2022, l'investissement total entre les compartiments s'élevait à EUR 14.863.177,71 et, par conséquent, le total net globalisé des actifs à la fin de l'année sans investissements croisés s'élèverait à EUR 764.469.439,50.

L'état globalisé du patrimoine n'a pas été ajusté pour neutraliser l'impact de ce qui précède.

Les commissions sur souscriptions et rachats détaillées dans la note 7 et la commission de gestion détaillée dans la note 3 ne sont pas appliquées sur la valeur nette d'inventaire de l'investissement des compartiments ci-dessous:

CLARTAN - EUROPE dans le compartiment CLARTAN - ETHOS ESG EUROPE SMALL & MID CAP.
CLARTAN - VALEURS dans le compartiment CLARTAN - ETHOS ESG EUROPE SMALL & MID CAP.
CLARTAN - EVOLUTION dans le compartiment CLARTAN - ETHOS ESG EUROPE SMALL & MID CAP.

CLARTAN - PATRIMOINE dans les compartiments CLARTAN - ETHOS ESG EUROPE SMALL & MID CAP et CLARTAN - EVOLUTION.

CLARTAN - MULTIMANAGERS BALANCED dans les compartiments CLARTAN - EUROPE, CLARTAN - PATRIMOINE et CLARTAN - VALEURS.

Note 12 - Evènements

Un nouveau prospectus daté de janvier 2022 été émis et a reçu le visa de la CSSF. Il a été décidé d'insérer la phrase suivante dans la fiche signalétique de chacun des compartiments:

1. Pour le compartiment CLARTAN - MULTIMANAGERS BALANCED :
« Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental ».
2. Pour tous les autres compartiments de la SICAV:
« Les critères environnementaux appliqués à ce compartiment ne correspondent pas à des investissements durables ou aux objectifs environnementaux tels que définis par le Règlement (UE) 2020/852 ».

CLARTAN

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

Nicolas JORDAN a été remplacé par Amélie GUITTET GARREAU comme administrateur de la SICAV avec effet au 21 avril 2022.

Un nouveau prospectus daté du 12 septembre 2022 été émis et a reçu le visa de la CSSF.

Note 13 - Evènement subséquent

Afin d'être en conformité avec les différents règlements européens , la SICAV CLARTAN a déposé auprès de la CSSF une demande de modification du prospectus pour les compartiments VALEURS, EUROPE, EVOLUTION, PATRIMOINE et ETHOS ESG EUROPE SMALL & MID CAP, portant sur **les Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.**

CLARTAN

Informations supplémentaires (non-auditées)

au 31 décembre 2022

1 - Gestion du risque global

Conformément aux exigences de la circulaire CSSF 11/512, le Conseil d'Administration doit déterminer le risque global de la SICAV en appliquant soit l'approche par les engagements soit l'approche par la VaR. En matière de gestion des risques, le Conseil d'Administration de la SICAV a choisi d'adopter l'approche par les engagements comme méthode de détermination du risque global.

2 - Rémunération

CLARTAN ASSOCIÉS a été nommé Société de Gestion de la SICAV CLARTAN.

Les actifs de la SICAV CLARTAN constituant une partie très significative des actifs sous gestion de CLARTAN ASSOCIÉS, on peut considérer que l'ensemble du personnel de CLARTAN ASSOCIÉS est impliqué dans l'activité de la SICAV CLARTAN.

La rémunération fixe des salariés de CLARTAN ASSOCIÉS est composée du seul salaire brut sans aucun avantage en nature. Le montant de cette rémunération est fixé une fois par an par la direction générale de l'entreprise.

La rémunération variable de CLARTAN ASSOCIÉS est composée du seul bonus dont le montant est fixé discrétionnairement par la Direction générale. Le calcul de ce bonus est établi en fonction du résultat (EBIT) de la société et en aucun cas sur la performance de la SICAV.

Pour l'année 2022, la masse salariale comprend l'ensemble des salariés de CLARTAN ASSOCIÉS à PARIS et ceux de la succursale en Allemagne, soit 17 gérants financiers et/ou commerciaux et 14 personnes au middle et back office plus des stagiaires par intermittence.

Salaires brut fixes « gérants et commerciaux » : 2.465.282 €

Salaires variables « gérants et commerciaux » : 66.979 €

Salaires brut fixes « middle et back office + stagiaires » : 574.685 €

Salaires variables « middle et back office + stagiaires » : 66.321 €

Les détails de la nouvelle politique de rémunération de la Société de Gestion sont disponibles sur le site internet de CLARTAN ASSOCIÉS.

3 - Informations concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash (règlement UE 2015/2365, ci-après "SFTR")

Durant la période de référence des états financiers, la SICAV n'a pas été engagée dans des opérations sujettes aux exigences de publications SFTR. En conséquence, aucune information concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash ne doit être présentée.

CLARTAN

Informations supplémentaires (non-auditées) (suite)

au 31 décembre 2022

4 - Total Expense Ratio ("TER")

Le TER présenté dans les "Statistiques" de ce rapport est calculé en respect de la Directive sur le calcul et la publication du TER pour les placements collectifs de capitaux, émise le 16 mai 2008 et telle que modifiée en date du 5 août 2021 par l'*Asset Management Association Switzerland*.

Le TER est calculé sur les 12 derniers mois précédant la date des états financiers.

Les frais sur transactions ne sont pas repris dans le calcul du TER.

5 - Informations en matière de durabilité

Conformément aux exigences du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (" SFDR ") tel que modifié, il est noté que :

- pour le CLARTAN - MULTIMANAGERS BALANCED, référencé à l'article 6 :

Les investissements sous-jacents du compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

- et que pour les compartiments CLARTAN - VALEURS, EUROPE, EVOLUTION, PATRIMOINE et CLARTAN - ETHOS ESG EUROPE SMALL & MID CAP, référencés sous l'article 8, l'annexe (non auditée) du RTS est présentée dans les pages ci-après.

ANNEX IV

Template periodic disclosure for the financial products referred to in Article 8, paragraphs 1, 2 and 2a, of Regulation (EU) 2019/2088 and Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852

Dénomination du produit:
Clartan Valeurs

Identifiant d'entité juridique:
2221000KWHNDLANR7Q61

Environmental and/or social characteristics

Sustainable investment means an investment in an economic activity that contributes to an environmental or social objective, provided that the investment does not significantly harm any environmental or social objective and that the investee companies follow good governance practices.

The **EU Taxonomy** is a classification system laid down in Regulation (EU) 2020/852, establishing a list of **environmentally sustainable economic activities**. That Regulation does not lay down a list of socially sustainable economic activities. Sustainable investments with an environmental objective might be aligned with the Taxonomy or not.

Did this financial product have a sustainable investment objective? *[tick and fill in as relevant, the percentage figure represents the minimum commitment to sustainable investments]*

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> Yes	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> No
<input type="checkbox"/> It made sustainable investments with an environmental objective: ____% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy <input type="checkbox"/> in economic activities that do not qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy 	<input type="checkbox"/> It promoted Environmental/Social (E/S) characteristics and while it did not have as its objective a sustainable investment, it had a proportion of ____% of sustainable investments <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> with an environmental objective in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy <input type="checkbox"/> with an environmental objective in economic activities that do not qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy <input type="checkbox"/> with a social objective
<input type="checkbox"/> It made sustainable investments with a social objective: ____%	<input type="checkbox"/> It promoted E/S characteristics, but did not make any sustainable investments



To what extent were the environmental and/or social characteristics promoted by this financial product met?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par Clartan Valeurs (le « **Compartiment** ») reposent sur trois piliers en matière d'investissement : **l'exclusion** de certains secteurs d'activités et de comportements via l'analyse de controverses dont peuvent faire l'objet certaines sociétés détenues en portefeuille, une approche « **best in class** » visant à investir dans des entreprises et des états qui se démarquent par leur bon niveau de prise en compte des critères extra-financiers par rapport à leurs pairs et enfin une démarche d'**actionnariat actif**.

1) L'exclusion s'applique uniquement aux investissements du Compartiment dans des actions de sociétés cotées et dans des obligations d'entreprises.

Exclusions sectorielles :

Toute entreprise réalisant plus de 5% de son chiffre d'affaires dans les secteurs suivants est écartée du champ d'investissement :

- Tabac
- Jeux de hasard et d'argent
- Pornographie
- Armes non conventionnelles
- Cannabis non thérapeutique

Exclusions comportementales :

En s'appuyant à la fois sur la recherche d'Ethos et sur le travail d'analyse interne, les controverses auxquelles les sociétés peuvent être sujettes sont classifiées en 5 niveaux qualitatifs de gravité. Toute société faisant l'objet d'une controverse de niveau le plus élevé sera scrutée systématiquement par le comité ESG de Clartan Associés et le cas échéant exclue (tout maintien devant être dûment justifié). **Le portefeuille fin 2022 ne comporte aucune société faisant l'objet d'une controverse de niveau le plus élevé.**

2) L'inclusion (ou approche Best-in Class)

Clartan Associés a choisi de concentrer les investissements du Compartiment sur les entreprises et les états les plus performants de leur secteur d'un point de vue ESG. En s'appuyant sur la méthodologie d'Ethos, les entreprises font l'objet d'un rating ESG (A+, A-, B+, B- et C). Les états font également l'objet d'un rating ESG (A+, A-, B+ et B-). **Clartan Associés s'engage à ce que 50 % de l'actif net du Compartiment soit investi en actions de sociétés cotées et en obligations notées dans les meilleures catégories de notation (ratings meilleurs ou égaux à B+).**

3) L'actionnariat actif

Dans le cadre du vote aux assemblées générales, Clartan Associés a pour objectif de **voter au minimum sur 50% des encours en actions** détenues par le Compartiment.

Aussi, Clartan Associés s'engage à **établir un dialogue** sur les thématiques ESG avec les sociétés au cours des rencontres individuelles avec le management.

Le Compartiment n'a **pas d'indice de référence** désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

● *How did the sustainability indicators perform?*

Clartan Valeurs	% Actif Net fin 2022	Objectif
ACTIONS ET OBLIGATIONS NOTEES A+ / A- / B+	83,0%	>50%
ACTIONS NOTEES B- OPCVM et LIQUIDITES	14,4% 2,6%	<50%

● *...and compared to previous periods?*

Non applicable (2022 est la première année de production de ce rapport périodique).

● *What were the objectives of the sustainable investments that the financial product partially made and how did the sustainable investment contribute to such objectives?*

Néant. Le Compartiment n'entend pas réaliser d'investissements durables au sens du règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »).

● *How did the sustainable investments that the financial product partially made not cause significant harm to any environmental or social sustainable investment objective?*

Néant. Le Compartiment n'entend pas réaliser d'investissements durables au sens du règlement SFDR.

— *How were the indicators for adverse impacts on sustainability factors taken into account?*

Néant. Le Compartiment n'entend pas réaliser d'investissements durables au sens du règlement SFDR.

Principal adverse impacts are the most significant negative impacts of investment decisions on sustainability factors relating to environmental, social and employee matters, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters.

— — Were sustainable investments aligned with the OECD Guidelines for Multinational Enterprises and the UN Guiding Principles on Business and Human Rights? Details:

Néant. Le Compartiment n'entend pas réaliser d'investissements durables au sens du règlement SFDR.

[Include a statement for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852]

The EU Taxonomy sets out a “do not significant harm” principle by which Taxonomy-aligned investments should not significantly harm EU Taxonomy objectives and is accompanied by specific Union criteria.

The “do no significant harm” principle applies only to those investments underlying the financial product that take into account the Union criteria for environmentally sustainable economic activities. The investments underlying the remaining portion of this financial product do not take into account the Union criteria for environmentally sustainable economic activities.

Any other sustainable investments must also not significantly harm any environmental or social objectives.



How did this financial product consider principal adverse impacts on sustainability factors?

Le Compartiment prend en considération les principales incidences négatives (« PAI » - Principal Adverse Impact) sur les facteurs de durabilité, à travers l'analyse de durabilité effectuée par Ethos.

Le tableau ci-dessous résume la prise en considération actuelle par le Compartiment des 14 PAI applicables aux investissements dans des entreprises :

Principales incidences négatives	Considérations par le Compartiment
1. Émissions de GES	Ces PAI sont prises en compte à travers l'analyse ESG (rating ESG) et les indicateurs relatifs à l'environnement que le compartiment entend suivre (cf. liste ci-dessous).
2. Empreinte carbone	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Le Compartiment tient à jour en fin d'année la liste des sociétés actives dans le secteur des énergies fossiles.
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Cette PAI est prise en compte à travers l'analyse ESG (rating ESG)
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Cette PAI n'est pas prise en compte à ce stade.

7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Cette PAI est prise en compte au travers des exclusions comportementales et le Compartiment entend faire un suivi des émetteurs s'étant dotés d'une politique de biodiversité.
8. Rejets dans l'eau	Cette PAI est prise en compte lors de l'analyse ESG (rating ESG) ainsi qu'au travers des exclusions comportementales.
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Cette PAI est prise en compte au travers des exclusions comportementales.
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Ces PAI sont prises en compte au travers des exclusions comportementales.
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ces PAI sont prises en compte lors de l'analyse ESG (rating ESG).
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Cette PAI est prise en compte au travers des exclusions sectorielles (toute entreprise réalisant plus de 5% de son chiffre d'affaires dans le secteur des armes non conventionnelles est écartée du champ d'investissement).

Le tableau ci-dessous résume la prise en considération actuelle par le Compartiment des 2 PAI applicables aux émetteurs souverains :

Principales incidences négatives	Considérations par le Compartiment
15. Intensité de GES	Cette PAI est prise en compte à travers l'analyse ESG (rating ESG)
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Cette PAI est prise en compte à travers l'analyse ESG (rating ESG)

Des informations additionnelles sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont publiées dans ce rapport annuel, à travers le suivi d'indicateurs pour les émetteurs détenus au sein du portefeuille du Compartiment :

Indicateur	2022	Unité	Taux de couverture indicateur
Emissions de Gaz à Effet de Serre			
GES Scope 1	23	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	98%
GES Scope 2	6	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	97%
Emissions de GES totales (Scope 1+2)	29	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	97%
GES Scope 3	308	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	97%
GES Scope 1+2+3	337	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	96%
Intensité GES Scope 1 par ventes	73	<i>en milliers de tonnes metriques par million de CA (EUR)</i>	98%
Intensité GES Scope 2 par ventes	20	<i>en milliers de tonnes metriques par million de CA (EUR)</i>	97%
Intensité GES par ventes	94	<i>en milliers de tonnes metriques par million de CA (EUR)</i>	97%
Intensité GES par employé	82	<i>en milliers de tonnes metriques par employé</i>	97%
Consommation d'énergie			
Consommation d'énergie totale	124	<i>en milliers de MWh</i>	100%
Energie renouvelable utilisée	40	<i>en milliers de MWh</i>	90%
Part de consommation d'énergie non renouvelable	72%		90%
Intensité énergétique par vente	393	<i>en MWh par million de CA (EUR)</i>	100%
Eau			
Retrait d'eau totale	3 907	<i>en milliers de metres cubes</i>	74%
Intensité d'eau par ventes	16 573	<i>en mètres cubes par million de CA (EUR)</i>	66%

Dechets

Total déchets	3	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	92%
Déchets générés par ventes	25	<i>en milliers de tonnes metriques par millions de CA (EUR)</i>	92%

Politique de biodiversité	82%	<i>% des entreprises qui ont fixé des objectifs</i>	100%
----------------------------------	-----	---	------

Gouvernance

Taille du conseil d'administration	12,7		100%
% de directeurs non executifs au conseil	91%		100%
% de directeurs infépendants	69%		100%
% de femmes au conseil	41%		100%
% de femmes cadres dirigeantes	24%		97%
Age moyen des administrateurs	60		94%
Fourchette d'âge des administrateurs du conseil	26		94%
Nombre de réunions du conseil par an	10		99%
Taux de participation moyen	96%		98%
% d'indépendants dans le comité d'audit	83%		100%
% d'indépendants dans le comité de nomination	86%		98%

Positions portefeuille 30 12 2022

Dernières données annuelles disponibles au 17/3/23 : 2021



What were the top investments of this financial product?

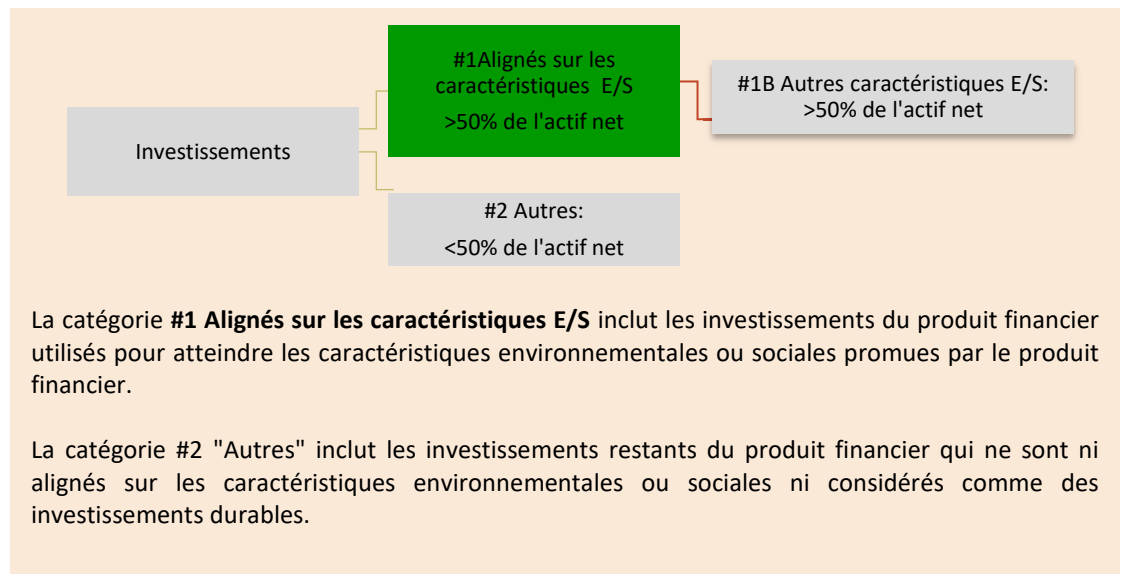
Action Top 10	Secteur	% Actif Net fin 2022	Pays
BNP Paribas	Sociétés Financières	4,8%	France
Sanofi	Santé	4,5%	France
Shell	Energie	3,8%	Royaume-Uni
Allianz	Sociétés Financières	3,8%	Allemagne
Stellantis	Consommation discrétionnaire	3,8%	Pays-Bas
Novartis	Santé	3,6%	Suisse
Publicis	Consommation discrétionnaire	3,6%	France
Airbus	Industries	3,5%	France
Totalenergies	Energie	3,4%	France
AstraZeneca	Santé	3,4%	Royaume-Uni

The list includes the investments constituting the **greatest proportion of investments** of the financial product during the reference period which is: **2022**



What was the proportion of sustainability-related investments?

● What was the asset allocation?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 "Autres"** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Clartan Valeurs	% Actif Net fin 2022	Allocation
ACTIONS ET OBLIGATIONS NOTEES A+ / A- / B+	83,0%	#1B Autres caractéristiques E/S
ACTIONS NOTEES B- OPCVM et LIQUIDITES	14,4% 2,6%	#2 Autres

Asset allocation describes the share of investments in specific assets.

[include note for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852

Taxonomy-aligned activities are expressed as a share of:

- **turnover** reflects the "greenness" of investee companies today.

- **capital expenditure** (CapEx) shows the green investments made by investee companies, relevant for a transition to a green economy.

- **operational expenditure** (OpEx) reflects the green operational activities of investee companies.

● **In which economic sectors were the investments made?**

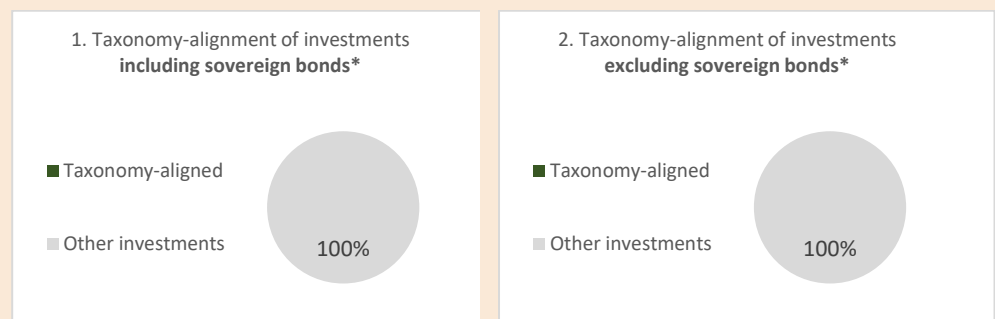
Composition du fonds	% Actif Net fin 2022
ACTIONS	89,0%
Industries	17,3%
Sociétés Financières	17,2%
Consommation discrétionnaire	17,0%
Santé	14,5%
Energie	10,8%
Consommation de base	4,8%
Services aux collectivités	2,8%
Matériaux de base	1,6%
Technologie	1,5%
Télécommunications	1,4%
OPCVM	0,5%
OBLIGATIONS SOUVERAINES	8,5%
INVESTMENT GRADE	
LIQUIDITES	2,0%



To what extent were the sustainable investments with an environmental objective aligned with the EU Taxonomy?

Le Compartiment n'a pas de part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.**

[include note only for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852]

[include note for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852 that invest in environmental economic activities that are not environmentally sustainable economic activities]



are sustainable investments with an environmental objective that **do not take into account the criteria** for environmentally sustainable economic activities under Regulation (EU) 2020/852.

- **What was the share of investments made in transitional and enabling activities?**
Le Compartiment n'a pas de part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes, telles que définies par la Taxinomie de l'UE.
- **How did the percentage of investments that were aligned with the EU Taxonomy compare with previous reference periods?**

Non applicable.



What was the share of sustainable investments with an environmental objective not aligned with the EU Taxonomy?

Non applicable car (



What was the share of socially sustainable investments?

Non applicable car le Compartiment ne s'engage pas à investir une part minimale de ses actifs nets dans des investissements durables sur le plan social.



What investments were included under "other", what was their purpose and were there any minimum environmental or social safeguards?

Dans la catégorie «#2 Autres» figurent à fin 2022 :

- à hauteur de 14,4% de l'actif net : des actions dont le rating Ethos est B- et respectant au minimum les exclusions sectorielles et comportementales décrites ci-dessus,
- à hauteur de 0,5% un investissement dans l'OPCVM Clartan Ethos ESG Europe Small & Mid Cap (dont le rapport périodique décrivant les exigences environnementales et sociales est disponible) et à hauteur de 2% des liquidités (sans garantie environnementale / sociale).



What actions have been taken to meet the environmental and/or social characteristics during the reference period?

Le Compartiment a mis en place une politique contraignante d'exclusions sectorielles et comportementales, qui s'applique à 100% des investissements en actions et obligations de sociétés, ainsi qu'une exigence d'au minimum 50% de l'actif net en actions et obligations les mieux notées par Ethos. La part de l'actif net investi en actions et obligations dans les meilleurs ratings du secteur (A+, A-, B+) est publiée mensuellement sur le site internet et sur le reporting mensuel de Clartan Associés.

Par ailleurs, un rapport de vote est publié périodiquement (<https://www.clartan.com/fr/demarche-esg/documentation/>).



How did this financial product perform compared to the reference benchmark?

Non applicable

- **How does the reference benchmark differ from a broad market index?**

Non applicable

- **How did this financial product perform with regard to the sustainability indicators to determine the alignment of the reference benchmark with the environmental or social characteristics promoted?**

Non applicable

- **How did this financial product perform compared with the reference benchmark?**

Non applicable

- **How did this financial product perform compared with the broad market index?**

Non applicable

[include note for financial products where an index has been designated as a reference benchmark for the purpose of attaining the environmental or social characteristics promoted by the financial product]

Reference benchmarks are indexes to measure whether the financial product attains the environmental or social characteristics that they promote.

ANNEX IV

Template periodic disclosure for the financial products referred to in Article 8, paragraphs 1, 2 and 2a, of Regulation (EU) 2019/2088 and Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852

Dénomination du produit:
Clartan Europe

Identifiant d'entité juridique:
222100CNJ25TYPFV6572

Environmental and/or social characteristics

Did this financial product have a sustainable investment objective? *[tick and fill in as relevant, the percentage figure represents the minimum commitment to sustainable investments]*

Yes

No

It made **sustainable investments with an environmental objective:** ___%

- in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy
- in economic activities that do not qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy

It made **sustainable investments with a social objective:** ___%

It **promoted Environmental/Social (E/S) characteristics** and while it did not have as its objective a sustainable investment, it had a proportion of ___% of sustainable investments

- with an environmental objective in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy
- with an environmental objective in economic activities that do not qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy
- with a social objective

It promoted E/S characteristics, but **did not make any sustainable investments**

Sustainable investment means an investment in an economic activity that contributes to an environmental or social objective, provided that the investment does not significantly harm any environmental or social objective and that the investee companies follow good governance practices.

The **EU Taxonomy** is a classification system laid down in Regulation (EU) 2020/852, establishing a list of **environmentally sustainable economic activities**. That Regulation does not lay down a list of socially sustainable economic activities. Sustainable investments with an environmental objective might be aligned with the Taxonomy or not.



To what extent were the environmental and/or social characteristics promoted by this financial product met?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par Clartan Europe (le « **Compartiment** ») reposent sur trois piliers en matière d'investissement : **l'exclusion** de certains secteurs d'activités et de comportements via l'analyse de controverses dont peuvent faire l'objet certaines sociétés détenues en portefeuille, une approche « **best in class** » visant à investir dans des entreprises et des états qui se démarquent par leur bon niveau de prise en compte des critères extra-financiers par rapport à leurs pairs et enfin une démarche d'**actionnariat actif**.

1) L'exclusion s'applique uniquement aux investissements du Compartiment dans des actions de sociétés cotées et dans des obligations d'entreprises.

Exclusions sectorielles :

Toute entreprise réalisant plus de 5% de son chiffre d'affaires dans les secteurs suivants est écartée du champ d'investissement :

- Tabac
- Jeux de hasard et d'argent
- Pornographie
- Armes non conventionnelles
- Cannabis non thérapeutique

Exclusions comportementales :

En s'appuyant à la fois sur la recherche d'Ethos et sur le travail d'analyse interne, les controverses auxquelles les sociétés peuvent être sujettes sont classifiées en 5 niveaux qualitatifs de gravité. Toute société faisant l'objet d'une controverse de niveau le plus élevé sera scrutée systématiquement par le comité ESG de Clartan Associés et le cas échéant exclue (tout maintien devant être dûment justifié). **Le portefeuille fin 2022 ne comporte aucune société faisant l'objet d'une controverse de niveau le plus élevé.**

2) L'inclusion (ou approche Best-in Class)

Clartan Associés a choisi de concentrer les investissements du Compartiment sur les entreprises et les états les plus performants de leur secteur d'un point de vue ESG. En s'appuyant sur la méthodologie d'Ethos, les entreprises font l'objet d'un rating ESG (A+, A-, B+, B- et C). Les états font également l'objet d'un rating ESG (A+, A-, B+ et B-). **Clartan Associés s'engage à ce que 50 % de l'actif net du Compartiment soit investi en actions de sociétés cotées et en obligations notées dans les meilleures catégories de notation (ratings meilleurs ou égaux à B+).**

3) L'actionnariat actif

Dans le cadre du vote aux assemblées générales, Clartan Associés a pour objectif de **voter au minimum sur 50% des encours en actions** détenues par le Compartiment.

Aussi, Clartan Associés s'engage à **établir un dialogue** sur les thématiques ESG avec les sociétés au cours des rencontres individuelles avec le management.

Le Compartiment n'a **pas d'indice de référence** désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

● *How did the sustainability indicators perform?*

Clartan Europe	% Actif Net fin 2022	Objectif
ACTIONS NOTEES A+ / A- / B+	75,4%	>50%
ACTIONS NOTEES B- ou non notées OPCVM et LIQUIDITES	20,0% 4,6%	<50%

● *...and compared to previous periods?*

Non applicable (2022 est la première année de production de ce rapport périodique).

● *What were the objectives of the sustainable investments that the financial product partially made and how did the sustainable investment contribute to such objectives?*

Néant. Le Compartiment n'entend pas réaliser d'investissements durables au sens du règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »).

● *How did the sustainable investments that the financial product partially made not cause significant harm to any environmental or social sustainable investment objective?*

Néant. Le Compartiment n'entend pas réaliser d'investissements durables au sens du règlement SFDR.

— *How were the indicators for adverse impacts on sustainability factors taken into account?*

Néant. Le Compartiment n'entend pas réaliser d'investissements durables au sens du règlement SFDR.

Principal adverse impacts are the most significant negative impacts of investment decisions on sustainability factors relating to environmental, social and employee matters, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters.

— — Were sustainable investments aligned with the OECD Guidelines for Multinational Enterprises and the UN Guiding Principles on Business and Human Rights? Details:

Néant. Le Compartiment n'entend pas réaliser d'investissements durables au sens du règlement SFDR.

[Include a statement for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852]

The EU Taxonomy sets out a “do not significant harm” principle by which Taxonomy-aligned investments should not significantly harm EU Taxonomy objectives and is accompanied by specific Union criteria.

The “do no significant harm” principle applies only to those investments underlying the financial product that take into account the Union criteria for environmentally sustainable economic activities. The investments underlying the remaining portion of this financial product do not take into account the Union criteria for environmentally sustainable economic activities.

Any other sustainable investments must also not significantly harm any environmental or social objectives.



How did this financial product consider principal adverse impacts on sustainability factors?

Le Compartiment prend en considération les principales incidences négatives (« PAI » - Principal Adverse Impact) sur les facteurs de durabilité, à travers l'analyse de durabilité effectuée par Ethos.

Le tableau ci-dessous résume la prise en considération actuelle par le Compartiment des 14 PAI applicables aux investissements dans des entreprises :

Principales incidences négatives	Considérations par le Compartiment
1. Émissions de GES	Ces PAI sont prises en compte à travers l'analyse ESG (rating ESG) et les indicateurs relatifs à l'environnement que le compartiment entend suivre (cf. liste ci-dessous).
2. Empreinte carbone	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Le Compartiment tient à jour en fin d'année la liste des sociétés actives dans le secteur des énergies fossiles.
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Cette PAI est prise en compte à travers l'analyse ESG (rating ESG)
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Cette PAI n'est pas prise en compte à ce stade.

7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Cette PAI est prise en compte au travers des exclusions comportementales et le Compartiment entend faire un suivi des émetteurs s'étant dotés d'une politique de biodiversité.
8. Rejets dans l'eau	Cette PAI est prise en compte lors de l'analyse ESG (rating ESG) ainsi qu'au travers des exclusions comportementales.
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Cette PAI est prise en compte au travers des exclusions comportementales.
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Ces PAI sont prises en compte au travers des exclusions comportementales.
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ces PAI sont prises en compte lors de l'analyse ESG (rating ESG).
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Cette PAI est prise en compte au travers des exclusions sectorielles (toute entreprise réalisant plus de 5% de son chiffre d'affaires dans le secteur des armes non conventionnelles est écarté du champ d'investissement).

Le tableau ci-dessous résume la prise en considération actuelle par le Compartiment des 2 PAI applicables aux émetteurs souverains :

Principales incidences négatives	Considérations par le Compartiment
15. Intensité de GES	Cette PAI est prise en compte à travers l'analyse ESG (rating ESG)
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Cette PAI est prise en compte à travers l'analyse ESG (rating ESG)

Des informations additionnelles sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont publiées dans ce rapport annuel, à travers le suivi d'indicateurs pour les émetteurs détenus au sein du portefeuille du Compartiment :

Indicateur	2022	Unité	Taux de couverture indicateur
Emissions de Gaz à Effet de Serre			
GES Scope 1	5	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	96%
GES Scope 2	2	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	96%
Emissions de GES totales (Scope 1+2)	7	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	96%
GES Scope 3	67	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	86%
GES Scope 1+2+3	73	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	86%
Intensité GES Scope 1 par ventes	84	<i>en milliers de tonnes metriques par million de CA (EUR)</i>	96%
Intensité GES Scope 2 par ventes	37	<i>en milliers de tonnes metriques par million de CA (EUR)</i>	96%
Intensité GES par ventes	120	<i>en milliers de tonnes metriques par million de CA (EUR)</i>	96%
Intensité GES par employé	54	<i>en milliers de tonnes metriques par employé</i>	96%
Consommation d'énergie			
Consommation d'énergie totale	26	<i>en milliers de MWh</i>	94%
Energie renouvelable utilisée	6	<i>en milliers de MWh</i>	75%
Part de consommation d'énergie non renouvelable	71%		75%
Intensité énergétique par vente	429	<i>en MWh par million de CA (EUR)</i>	94%
Eau			
Retrait d'eau totale	734	<i>en milliers de metres cubes</i>	71%
Intensité d'eau par ventes	16 966	<i>en mètres cubes par million de CA (EUR)</i>	67%

Dechets

Total déchets	1	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	79%
Déchets générés par ventes	13	<i>en milliers de tonnes metriques par millions de CA (EUR)</i>	79%

Politique de biodiversité	88%	<i>% des entreprises qui ont fixé des objectifs</i>	100%
----------------------------------	-----	---	------

Gouvernance

Taille du conseil d'administration	12,4		100%
% de directeurs non executifs au conseil	90%		97%
% de directeurs infépendants	60%		97%
% de femmes au conseil	41%		100%
% de femmes cadres dirigeantes	21%		100%
Age moyen des administrateurs	59		91%
Fourchette d'âge des administrateurs du conseil	28		91%
Nombre de réunions du conseil par an	9		100%
Taux de participation moyen	97%		97%
% d'indépendants dans le comité d'audit	82%		97%
% d'indépendants dans le comité de nomination	81%		92%

Positions portefeuille 30 12 2022

Dernières données annuelles disponibles au 17/3/23 : 2021



What were the top investments of this financial product?

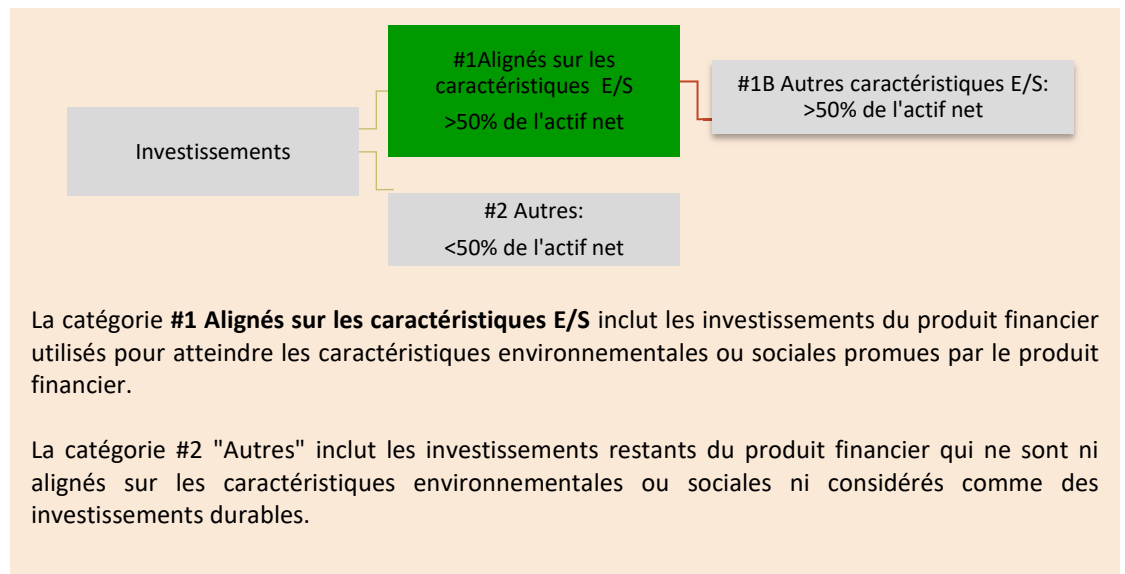
Action Top 10	Secteur	% Actif Net fin 2022	Pays
BNP Paribas	Sociétés Financières	4,5%	France
Société Générale	Sociétés Financières	4,3%	France
ALD	Consommation discrétionnaire	3,9%	France
Technip Energies	Energie	3,8%	France
Sanofi	Santé	3,5%	France
Renault	Consommation discrétionnaire	3,5%	France
Stellantis	Consommation discrétionnaire	3,4%	Pays-Bas
Elis	Industries	3,2%	France
Swatch Group	Consommation discrétionnaire	3,2%	Suisse
Veolia Environnement	Services aux collectivités	3,2%	France

The list includes the investments constituting the **greatest proportion of investments** of the financial product during the reference period which is: **2022**



What was the proportion of sustainability-related investments?

● What was the asset allocation?



Asset allocation describes the share of investments in specific assets.

[include note for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852

Taxonomy-aligned activities are expressed as a share of:

- **turnover** reflects the "greenness" of investee companies today.

- **capital expenditure** (CapEx) shows the green investments made by investee companies, relevant for a transition to a green economy.

- **operational expenditure** (OpEx) reflects the green operational activities of investee companies.

Clartan Europe	% Actif Net fin 2022	Allocation
ACTIONS NOTEES A+ / A- / B+	75,4%	#1B Autres caractéristiques E/S
ACTIONS NOTEES B- ou non notées	20,0%	#2 Autres
OPCVM et LIQUIDITES	4,6%	

[include note only for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852]

Enabling activities directly enable other activities to make a substantial contribution to an environmental objective.

Transitional activities are activities for which low-carbon alternatives are not yet available and among others have greenhouse gas emission levels corresponding to the best performance.

● **In which economic sectors were the investments made?**

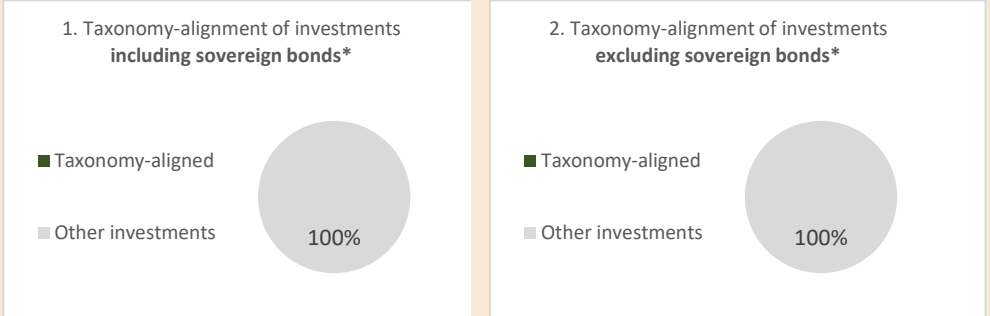
Composition du fonds	% Actif Net fin 2022
ACTIONS	95,4%
Consommation discrétionnaire	25,7%
Industries	24,6%
Sociétés Financières	11,9%
Energie	9,3%
Santé	8,4%
Matériaux de base	6,2%
Consommation de base	4,2%
Services aux collectivités	3,2%
Immobilier	1,4%
Technologie	0,5%
OPCVM	1,9%
LIQUIDITES	2,7%



To what extent were the sustainable investments with an environmental objective aligned with the EU Taxonomy?

Le Compartiment n’a pas de part minimale d’investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l’UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d’investissements alignés sur la taxinomie de l’UE. Étant donné qu’il n’existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l’alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l’alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l’alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

[include note for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852 that invest in environmental economic activities that are not environmentally sustainable economic activities]



are sustainable investments with an environmental objective that **do not take into account the criteria** for environmentally sustainable economic activities under Regulation (EU) 2020/852.

- **What was the share of investments made in transitional and enabling activities?**
Le Compartiment n'a pas de part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes, telles que définies par la Taxinomie de l'UE.
- **How did the percentage of investments that were aligned with the EU Taxonomy compare with previous reference periods?**

Non applicable.



What was the share of sustainable investments with an environmental objective not aligned with the EU Taxonomy?

Non applicable car le Compartiment ne s'engage pas à investir une part minimale de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas alignées sur la taxinomie de l'UE.



What was the share of socially sustainable investments?

Non applicable car le Compartiment ne s'engage pas à investir une part minimale de ses actifs nets dans des investissements durables sur le plan social.



What investments were included under "other", what was their purpose and were there any minimum environmental or social safeguards?

Dans la catégorie «#2 Autres» figurent à fin 2022 :

- à hauteur de 20,0% de l'actif net : des actions dont le rating Ethos est B- ou non notées et respectant au minimum les exclusions sectorielles et comportementales décrites ci-dessus,
- à hauteur de 1,9% un investissement dans l'OPCVM Clartan Ethos ESG Europe Small & Mid Cap (dont le rapport périodique décrivant les exigences environnementales et sociales est disponible) et à hauteur de 2,7% des liquidités (sans garantie environnementale / sociale).



What actions have been taken to meet the environmental and/or social characteristics during the reference period?

Le Compartiment a mis en place une politique contraignante d'exclusions sectorielles et comportementales, qui s'applique à 100% des investissements en actions et obligations de sociétés, ainsi qu'une exigence d'au minimum 50% de l'actif net en actions et obligations les mieux notées par Ethos. La part de l'actif net investi en actions et obligations dans les meilleurs ratings du secteur (A+, A-,

B+) est publiée mensuellement sur le site internet et sur le reporting mensuel de Clartan Associés.

Par ailleurs, un rapport de vote est publié périodiquement (<https://www.clartan.com/fr/demarche-esg/documentation/>).



How did this financial product perform compared to the reference benchmark?

Non applicable

- **How does the reference benchmark differ from a broad market index?**
Non applicable
- **How did this financial product perform with regard to the sustainability indicators to determine the alignment of the reference benchmark with the environmental or social characteristics promoted?**
Non applicable
- **How did this financial product perform compared with the reference benchmark?**
Non applicable
- **How did this financial product perform compared with the broad market index?**
Non applicable

[include note for financial products where an index has been designated as a reference benchmark for the purpose of attaining the environmental or social characteristics promoted by the financial product]

Reference benchmarks are indexes to measure whether the financial product attains the environmental or social characteristics that they promote.

ANNEX IV

Template periodic disclosure for the financial products referred to in Article 8, paragraphs 1, 2 and 2a, of Regulation (EU) 2019/2088 and Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852

Dénomination du produit:
Clartan Evolution

Identifiant d'entité juridique:
2221005YJ5R25CWH6U35

Environmental and/or social characteristics

Did this financial product have a sustainable investment objective? *[tick and fill in as relevant, the percentage figure represents the minimum commitment to sustainable investments]*

Yes

No

It made **sustainable investments with an environmental objective:** ___%

- in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy
- in economic activities that do not qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy

It made **sustainable investments with a social objective:** ___%

It **promoted Environmental/Social (E/S) characteristics** and while it did not have as its objective a sustainable investment, it had a proportion of ___% of sustainable investments

- with an environmental objective in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy
- with an environmental objective in economic activities that do not qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy
- with a social objective

It promoted E/S characteristics, but **did not make any sustainable investments**

Sustainable investment means an investment in an economic activity that contributes to an environmental or social objective, provided that the investment does not significantly harm any environmental or social objective and that the investee companies follow good governance practices.

The **EU Taxonomy** is a classification system laid down in Regulation (EU) 2020/852, establishing a list of **environmentally sustainable economic activities**. That Regulation does not lay down a list of socially sustainable economic activities. Sustainable investments with an environmental objective might be aligned with the Taxonomy or not.



To what extent were the environmental and/or social characteristics promoted by this financial product met?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par Clartan Evolution (le « **Compartiment** ») reposent sur trois piliers en matière d'investissement : **l'exclusion** de certains secteurs d'activités et de comportements via l'analyse de controverses dont peuvent faire l'objet certaines sociétés détenues en portefeuille, une approche « **best in class** » visant à investir dans des entreprises et des états qui se démarquent par leur bon niveau de prise en compte des critères extra-financiers par rapport à leurs pairs et enfin une démarche d'**actionnariat actif**.

1) L'exclusion s'applique uniquement aux investissements du Compartiment dans des actions de sociétés cotées et dans des obligations d'entreprises.

Exclusions sectorielles :

Toute entreprise réalisant plus de 5% de son chiffre d'affaires dans les secteurs suivants est écartée du champ d'investissement :

- Tabac
- Jeux de hasard et d'argent
- Pornographie
- Armes non conventionnelles
- Cannabis non thérapeutique

Exclusions comportementales :

En s'appuyant à la fois sur la recherche d'Ethos et sur le travail d'analyse interne, les controverses auxquelles les sociétés peuvent être sujettes sont classifiées en 5 niveaux qualitatifs de gravité. Toute société faisant l'objet d'une controverse de niveau le plus élevé sera scrutée systématiquement par le comité ESG de Clartan Associés et le cas échéant exclue (tout maintien devant être dûment justifié). **Le portefeuille fin 2022 ne comporte aucune société faisant l'objet d'une controverse de niveau le plus élevé.**

2) L'inclusion (ou approche Best-in Class)

Clartan Associés a choisi de concentrer les investissements du Compartiment sur les entreprises et les états les plus performants de leur secteur d'un point de vue ESG. En s'appuyant sur la méthodologie d'Ethos, les entreprises font l'objet d'un rating ESG (A+, A-, B+, B- et C). Les états font également l'objet d'un rating ESG (A+, A-, B+ et B-). **Clartan Associés s'engage à ce que 50 % de l'actif net du Compartiment soit investi en actions de sociétés cotées et en obligations notées dans les meilleures catégories de notation (ratings meilleurs ou égaux à B+).**

3) L'actionnariat actif

Dans le cadre du vote aux assemblées générales, Clartan Associés a pour objectif de **voter au minimum sur 50% des encours en actions** détenues par le Compartiment.

Aussi, Clartan Associés s'engage à **établir un dialogue** sur les thématiques ESG avec les sociétés au cours des rencontres individuelles avec le management.

Le Compartiment n'a **pas d'indice de référence** désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

● **How did the sustainability indicators perform?**

Clartan Evolution	% Actif Net fin 2022	Objectif
ACTIONS ET OBLIGATIONS NOTEES A+ / A- / B+	87,0%	>50%
ACTIONS NOTEES B- ou non notées OPCVM et LIQUIDITES	7,4% 5,6%	<50%

● **...and compared to previous periods?**

Non applicable (2022 est la première année de production de ce rapport périodique).

● **What were the objectives of the sustainable investments that the financial product partially made and how did the sustainable investment contribute to such objectives?**

Néant. Le Compartiment n'entend pas réaliser d'investissements durables au sens du règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »).

● **How did the sustainable investments that the financial product partially made not cause significant harm to any environmental or social sustainable investment objective?**

Néant. Le Compartiment n'entend pas réaliser d'investissements durables au sens du règlement SFDR.

— **How were the indicators for adverse impacts on sustainability factors taken into account?**

Néant. Le Compartiment n'entend pas réaliser d'investissements durables au sens du règlement SFDR.

Principal adverse impacts are the most significant negative impacts of investment decisions on sustainability factors relating to environmental, social and employee matters, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters.

— — Were sustainable investments aligned with the OECD Guidelines for Multinational Enterprises and the UN Guiding Principles on Business and Human Rights? Details:

Néant. Le Compartiment n'entend pas réaliser d'investissements durables au sens du règlement SFDR.

[Include a statement for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852]

The EU Taxonomy sets out a “do not significant harm” principle by which Taxonomy-aligned investments should not significantly harm EU Taxonomy objectives and is accompanied by specific Union criteria.

The “do no significant harm” principle applies only to those investments underlying the financial product that take into account the Union criteria for environmentally sustainable economic activities. The investments underlying the remaining portion of this financial product do not take into account the Union criteria for environmentally sustainable economic activities.

Any other sustainable investments must also not significantly harm any environmental or social objectives.



How did this financial product consider principal adverse impacts on sustainability factors?

Le Compartiment prend en considération les principales incidences négatives (« PAI » - Principal Adverse Impact) sur les facteurs de durabilité, à travers l'analyse de durabilité effectuée par Ethos.

Le tableau ci-dessous résume la prise en considération actuelle par le Compartiment des 14 PAI applicables aux investissements dans des entreprises :

Principales incidences négatives	Considérations par le Compartiment
1. Émissions de GES	Ces PAI sont prises en compte à travers l'analyse ESG (rating ESG) et les indicateurs relatifs à l'environnement que le compartiment entend suivre (cf. liste ci-dessous).
2. Empreinte carbone	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Le Compartiment tient à jour en fin d'année la liste des sociétés actives dans le secteur des énergies fossiles.
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Cette PAI est prise en compte à travers l'analyse ESG (rating ESG)
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Cette PAI n'est pas prise en compte à ce stade.

7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Cette PAI est prise en compte au travers des exclusions comportementales et le Compartiment entend faire un suivi des émetteurs s'étant dotés d'une politique de biodiversité.
8. Rejets dans l'eau	Cette PAI est prise en compte lors de l'analyse ESG (rating ESG) ainsi qu'au travers des exclusions comportementales.
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Cette PAI est prise en compte au travers des exclusions comportementales.
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Ces PAI sont prises en compte au travers des exclusions comportementales.
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ces PAI sont prises en compte lors de l'analyse ESG (rating ESG).
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Cette PAI est prise en compte au travers des exclusions sectorielles (toute entreprise réalisant plus de 5% de son chiffre d'affaires dans le secteur des armes non conventionnelles est écartée du champ d'investissement).

Le tableau ci-dessous résume la prise en considération actuelle par le Compartiment des 2 PAI applicables aux émetteurs souverains :

Principales incidences négatives	Considérations par le Compartiment
15. Intensité de GES	Cette PAI est prise en compte à travers l'analyse ESG (rating ESG)
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Cette PAI est prise en compte à travers l'analyse ESG (rating ESG)

Des informations additionnelles sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont publiées dans ce rapport annuel, à travers le suivi d'indicateurs pour les émetteurs détenus au sein du portefeuille du Compartiment :

Indicateur	2022	Unité	Taux de couverture indicateur
Emissions de Gaz à Effet de Serre			
GES Scope 1	4	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	98%
GES Scope 2	1	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	93%
Emissions de GES totales (Scope 1+2)	5	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	93%
GES Scope 3	42	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	97%
GES Scope 1+2+3	47	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	91%
Intensité GES Scope 1 par ventes	137	<i>en milliers de tonnes metriques par million de CA (EUR)</i>	98%
Intensité GES Scope 2 par ventes	27	<i>en milliers de tonnes metriques par million de CA (EUR)</i>	93%
Intensité GES par ventes	171	<i>en milliers de tonnes metriques par million de CA (EUR)</i>	93%
Intensité GES par employé	76	<i>en milliers de tonnes metriques par employé</i>	93%
Consommation d'énergie			
Consommation d'énergie totale	18	<i>en milliers de MWh</i>	98%
Energie renouvelable utilisée	5	<i>en milliers de MWh</i>	86%
Part de consommation d'énergie non renouvelable	63%		86%
Intensité énergétique par vente	715	<i>en MWh par million de CA (EUR)</i>	98%
Eau			
Retrait d'eau totale	429	<i>en milliers de metres cubes</i>	64%
Intensité d'eau par ventes	22 948	<i>en mètres cubes par million de CA (EUR)</i>	62%

Dechets

Total déchets	0	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	81%
Déchets générés par ventes	14	<i>en milliers de tonnes metriques par millions de CA (EUR)</i>	81%

Politique de biodiversité

76%	<i>% des entreprises qui ont fixé des objectifs</i>	100%
-----	---	------

Gouvernance

Taille du conseil d'administration	11,2	100%
% de directeurs non executifs au conseil	82%	100%
% de directeurs infépendants	56%	100%
% de femmes au conseil	37%	100%
% de femmes cadres dirigeantes	19%	98%
Age moyen des administrateurs	52	92%
Fourchette d'âge des administrateurs du conseil	27	92%
Nombre de réunions du conseil par an	9	96%
Taux de participation moyen	86%	96%
% d'indépendants dans le comité d'audit	69%	100%
% d'indépendants dans le comité de nomination	68%	98%

Positions portefeuille 30 12 2022

Dernières données annuelles disponibles au 17/3/23 : 2021



What were the top investments of this financial product?

Action Top 10	Secteur	% Actif Net fin 2022	Pays
Veolia Environnement	Services aux collectivités	2,6%	France
Bouygues	Industries	2,5%	France
ALD	Consommation discrétionnaire	2,5%	France
Sanofi	Santé	2,4%	France
Novartis	Santé	2,4%	Suisse
Wabtec	Industries	2,2%	Etats-Unis
AstraZeneca	Santé	2,0%	Royaume-Uni
Spie	Industries	2,0%	France
BNP Paribas	Sociétés Financières	2,0%	France
Technip Energies	Energie	1,8%	France

Obligation Top 10	Secteur	% Actif Net fin 2022	Pays
Société Générale FRN 22.05.24	Sociétés Financières	3,8%	France
ALD 0% 23.02.24	Consommation discrétionnaire	2,6%	France
EasyJet 1.125% 18.10.23	Consommation discrétionnaire	2,5%	Royaume-Uni
Nexi 1.75% 31.10.24	Industries	2,4%	Italie
Elis 0% Conv 06.10.23	Industries	2,3%	France
Spie 3.125% 22.03.24	Industries	2,3%	France
Elis 1.75% 11.04.24	Industries	2,2%	France
Amadeus 0.875% 18.09.23	Technologie	2,2%	Espagne
Saint-Gobain 0.625% 15.03.24	Industries	2,2%	France
Unicredit VAR 31.08.24	Sociétés Financières	2,0%	Italie

The list includes the investments constituting the **greatest proportion of investments** of the financial product during the reference period which is: **2022**

[include note for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852

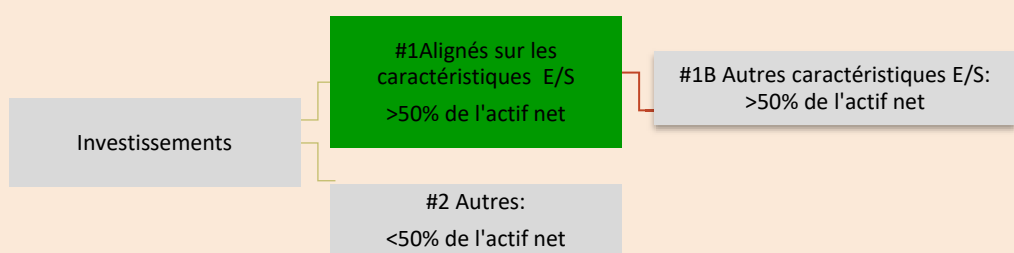
Taxonomy-aligned activities are expressed as a share of:

- **turnover** reflects the "greenness" of investee companies today.
- **capital expenditure** (CapEx) shows the green investments made by investee companies, relevant for a transition to a green economy.
- **operational expenditure** (OpEx) reflects the green operational activities of investee companies.



What was the proportion of sustainability-related investments?

● What was the asset allocation?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 "Autres"** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Clartan Evolution	% Actif Net fin 2022	Allocation
ACTIONS ET OBLIGATIONS NOTEES A+ / A- / B+	87,0%	#1B Autres caractéristiques E/S
ACTIONS NOTEES B- ou non notées	7,4%	#2 Autres
OPCVM et LIQUIDITES	5,6%	

● *In which economic sectors were the investments made?*

Composition du fonds	% Actif Net fin 2022
ACTIONS	59,8%
Industries	18,7%
Consommation discrétionnaire	10,6%
Energie	8,2%
Santé	7,5%
Sociétés Financières	3,7%
Télécommunications	2,9%
Services aux collectivités	2,6%
Matériaux de base	2,2%
Technologie	1,8%
Consommation de base	1,6%
OBLIGATIONS D'ENTREPRISES	34,6%
<i>dont INVESTMENT GRADE</i>	21,3%
<i>dont AUTRES</i>	13,3%
Industries	13,5%
Sociétés Financières	8,7%
Consommation discrétionnaire	6,7%
Technologie	2,2%
Services aux collectivités	1,5%
Santé	1,3%
Consommation de base	0,8%
OPCVM	2,4%
LIQUIDITES	3,2%



To what extent were the sustainable investments with an environmental objective aligned with the EU Taxonomy?

Le Compartiment n'a pas de part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

[include note only for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852]

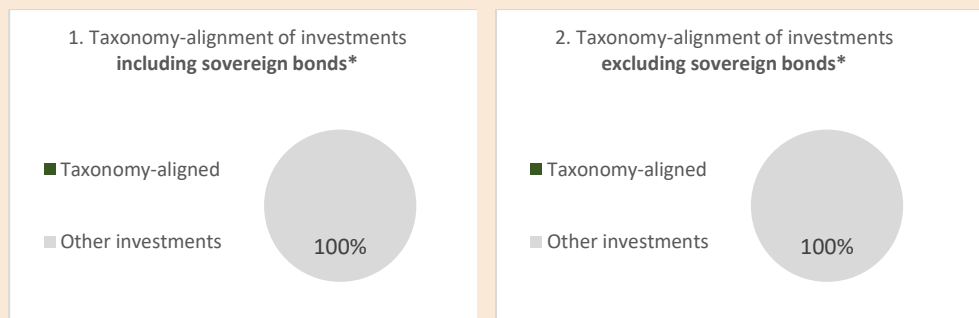
[include note for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852 that invest in environmental economic activities that are not environmentally sustainable economic activities]



are

sustainable investments with an environmental objective that **do not take into account the criteria** for environmentally sustainable economic activities under Regulation (EU) 2020/852.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- **What was the share of investments made in transitional and enabling activities?**
Le Compartiment n'a pas de part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes, telles que définies par la Taxinomie de l'UE.
- **How did the percentage of investments that were aligned with the EU Taxonomy compare with previous reference periods?**

Non applicable.



What was the share of sustainable investments with an environmental objective not aligned with the EU Taxonomy?

Non applicable car le Compartiment ne s'engage pas à investir une part minimale de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas alignées sur la taxinomie de l'UE.



What was the share of socially sustainable investments?

Non applicable car le Compartiment ne s'engage pas à investir une part minimale de ses actifs nets dans des investissements durables sur le plan social.



What investments were included under “other”, what was their purpose and were there any minimum environmental or social safeguards?

Dans la catégorie «#2 Autres» figurent à fin 2022 :

- à hauteur de 7,4% de l’actif net : des actions dont le rating Ethos est B- ou non notées et respectant au minimum les exclusions sectorielles et comportementales décrites ci-dessus,
- à hauteur de 2,4% un investissement dans l’OPCVM Clartan Ethos ESG Europe Small & Mid Cap (dont le rapport périodique décrivant les exigences environnementales et sociales est disponible) et à hauteur de 3,2% des liquidités (sans garantie environnementale / sociale).

[include note for financial products where an index has been designated as a reference benchmark for the purpose of attaining the environmental or social characteristics promoted by the financial product]



What actions have been taken to meet the environmental and/or social characteristics during the reference period?

Le Compartiment a mis en place une politique contraignante d’exclusions sectorielles et comportementales, qui s’applique à 100% des investissements en actions et obligations de sociétés, ainsi qu’une exigence d’au minimum 50% de l’actif net en actions et obligations les mieux notées par Ethos. La part de l’actif net investi en actions et obligations dans les meilleurs ratings du secteur (A+, A-, B+) est publiée mensuellement sur le site internet et sur le reporting mensuel de Clartan Associés.

Par ailleurs, un rapport de vote est publié périodiquement (<https://www.clartan.com/fr/demarche-esg/documentation/>).

How did this financial product perform compared to the reference benchmark?

Non applicable

- **How does the reference benchmark differ from a broad market index?**

Non applicable

- **How did this financial product perform with regard to the sustainability indicators to determine the alignment of the reference benchmark with the environmental or social characteristics promoted?**

Non applicable

- **How did this financial product perform compared with the reference benchmark?**

Non applicable

- **How did this financial product perform compared with the broad market index?**

Non applicable



ANNEX IV

Template periodic disclosure for the financial products referred to in Article 8, paragraphs 1, 2 and 2a, of Regulation (EU) 2019/2088 and Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852

Dénomination du produit:
Clartan Patrimoine

Identifiant d'entité juridique:
222100VUSP2BUN3U7E79

Environmental and/or social characteristics

Sustainable investment means an investment in an economic activity that contributes to an environmental or social objective, provided that the investment does not significantly harm any environmental or social objective and that the investee companies follow good governance practices.

The **EU Taxonomy** is a classification system laid down in Regulation (EU) 2020/852, establishing a list of **environmentally sustainable economic activities**. That Regulation does not lay down a list of socially sustainable economic activities. Sustainable investments with an environmental objective might be aligned with the Taxonomy or not.

Did this financial product have a sustainable investment objective? *[tick and fill in as relevant, the percentage figure represents the minimum commitment to sustainable investments]*

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> Yes	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> No
<input type="checkbox"/> It made sustainable investments with an environmental objective: ____% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy <input type="checkbox"/> in economic activities that do not qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy <input type="checkbox"/> It made sustainable investments with a social objective: ____%	<input type="checkbox"/> It promoted Environmental/Social (E/S) characteristics and while it did not have as its objective a sustainable investment, it had a proportion of ____% of sustainable investments <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> with an environmental objective in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy <input type="checkbox"/> with an environmental objective in economic activities that do not qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy <input type="checkbox"/> with a social objective <input type="checkbox"/> It promoted E/S characteristics, but did not make any sustainable investments



To what extent were the environmental and/or social characteristics promoted by this financial product met?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par Clartan Patrimoine (le « **Compartiment** ») reposent sur trois piliers en matière d'investissement : **l'exclusion** de certains secteurs d'activités et de comportements via l'analyse de controverses dont peuvent faire l'objet certaines sociétés détenues en portefeuille, une approche « **best in class** » visant à investir dans des entreprises et des états qui se démarquent par leur bon niveau de prise en compte des critères extra-financiers par rapport à leurs pairs et enfin une démarche d'**actionnariat actif**.

1) L'exclusion s'applique uniquement aux investissements du Compartiment dans des actions de sociétés cotées et dans des obligations d'entreprises.

Exclusions sectorielles :

Toute entreprise réalisant plus de 5% de son chiffre d'affaires dans les secteurs suivants est écartée du champ d'investissement :

- Tabac
- Jeux de hasard et d'argent
- Pornographie
- Armes non conventionnelles
- Cannabis non thérapeutique

Exclusions comportementales :

En s'appuyant à la fois sur la recherche d'Ethos et sur le travail d'analyse interne, les controverses auxquelles les sociétés peuvent être sujettes sont classifiées en 5 niveaux qualitatifs de gravité. Toute société faisant l'objet d'une controverse de niveau le plus élevé sera scrutée systématiquement par le comité ESG de Clartan Associés et le cas échéant exclue (tout maintien devant être dûment justifié). **Le portefeuille fin 2022 ne comporte aucune société faisant l'objet d'une controverse de niveau le plus élevé.**

2) L'inclusion (ou approche Best-in Class)

Clartan Associés a choisi de concentrer les investissements du Compartiment sur les entreprises et les états les plus performants de leur secteur d'un point de vue ESG. En s'appuyant sur la méthodologie d'Ethos, les entreprises font l'objet d'un rating ESG (A+, A-, B+, B- et C). Les états font également l'objet d'un rating ESG (A+, A-, B+ et B-). **Clartan Associés s'engage à ce que 50 % de l'actif net du Compartiment soit investi en actions de sociétés cotées et en obligations notées dans les meilleures catégories de notation (ratings meilleurs ou égaux à B+).**

3) L'actionnariat actif

Dans le cadre du vote aux assemblées générales, Clartan Associés a pour objectif de **voter au minimum sur 50% des encours en actions** détenues par le Compartiment.

Aussi, Clartan Associés s'engage à **établir un dialogue** sur les thématiques ESG avec les sociétés au cours des rencontres individuelles avec le management.

Le Compartiment n'a **pas d'indice de référence** désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

● *How did the sustainability indicators perform?*

Clartan Patrimoine	% Actif Net fin 2022	Objectif
ACTIONS ET OBLIGATIONS NOTEES A+ / A- / B+	89,4%	>50%
ACTIONS NOTEES B- ou non notées OPCVM et LIQUIDITES	3,3% 7,3%	<50%

● *...and compared to previous periods?*

Non applicable (2022 est la première année de production de ce rapport périodique).

● *What were the objectives of the sustainable investments that the financial product partially made and how did the sustainable investment contribute to such objectives?*

Néant. Le Compartiment n'entend pas réaliser d'investissements durables au sens du règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »).

● *How did the sustainable investments that the financial product partially made not cause significant harm to any environmental or social sustainable investment objective?*

Néant. Le Compartiment n'entend pas réaliser d'investissements durables au sens du règlement SFDR.

How were the indicators for adverse impacts on sustainability factors taken into account?

Néant. Le Compartiment n'entend pas réaliser d'investissements durables au sens du règlement SFDR.

Principal adverse impacts are the most significant negative impacts of investment decisions on sustainability factors relating to environmental, social and employee matters, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters.

— — Were sustainable investments aligned with the OECD Guidelines for Multinational Enterprises and the UN Guiding Principles on Business and Human Rights? Details:

Néant. Le Compartiment n'entend pas réaliser d'investissements durables au sens du règlement SFDR.

[Include a statement for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852]

The EU Taxonomy sets out a “do not significant harm” principle by which Taxonomy-aligned investments should not significantly harm EU Taxonomy objectives and is accompanied by specific Union criteria.

The “do no significant harm” principle applies only to those investments underlying the financial product that take into account the Union criteria for environmentally sustainable economic activities. The investments underlying the remaining portion of this financial product do not take into account the Union criteria for environmentally sustainable economic activities.

Any other sustainable investments must also not significantly harm any environmental or social objectives.



How did this financial product consider principal adverse impacts on sustainability factors?

Le Compartiment prend en considération les principales incidences négatives (« PAI » - Principal Adverse Impact) sur les facteurs de durabilité, à travers l'analyse de durabilité effectuée par Ethos.

Le tableau ci-dessous résume la prise en considération actuelle par le Compartiment des 14 PAI applicables aux investissements dans des entreprises :

Principales incidences négatives	Considérations par le Compartiment
1. Émissions de GES	Ces PAI sont prises en compte à travers l'analyse ESG (rating ESG) et les indicateurs relatifs à l'environnement que le compartiment entend suivre (cf. liste ci-dessous).
2. Empreinte carbone	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Le Compartiment tient à jour en fin d'année la liste des sociétés actives dans le secteur des énergies fossiles.
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Cette PAI est prise en compte à travers l'analyse ESG (rating ESG)
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Cette PAI n'est pas prise en compte à ce stade.

7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Cette PAI est prise en compte au travers des exclusions comportementales et le Compartiment entend faire un suivi des émetteurs s'étant dotés d'une politique de biodiversité.
8. Rejets dans l'eau	Cette PAI est prise en compte lors de l'analyse ESG (rating ESG) ainsi qu'au travers des exclusions comportementales.
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Cette PAI est prise en compte au travers des exclusions comportementales.
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Ces PAI sont prises en compte au travers des exclusions comportementales.
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ces PAI sont prises en compte lors de l'analyse ESG (rating ESG).
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Cette PAI est prise en compte au travers des exclusions sectorielles (toute entreprise réalisant plus de 5% de son chiffre d'affaires dans le secteur des armes non conventionnelles est écartée du champ d'investissement).

Le tableau ci-dessous résume la prise en considération actuelle par le Compartiment des 2 PAI applicables aux émetteurs souverains :

Principales incidences négatives	Considérations par le Compartiment
15. Intensité de GES	Cette PAI est prise en compte à travers l'analyse ESG (rating ESG)
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Cette PAI est prise en compte à travers l'analyse ESG (rating ESG)

Des informations additionnelles sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont publiées dans ce rapport annuel, à travers le suivi d'indicateurs pour les émetteurs détenus au sein du portefeuille du Compartiment :

Indicateur	2022	Unité	Taux de couverture indicateur
Emissions de Gaz à Effet de Serre			
GES Scope 1	15	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	99%
GES Scope 2	3	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	92%
Emissions de GES totales (Scope 1+2)	20	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	92%
GES Scope 3	264	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	98%
GES Scope 1+2+3	283	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	91%
Intensité GES Scope 1 par ventes	116	<i>en milliers de tonnes metriques par million de CA (EUR)</i>	99%
Intensité GES Scope 2 par ventes	22	<i>en milliers de tonnes metriques par million de CA (EUR)</i>	92%
Intensité GES par ventes	147	<i>en milliers de tonnes metriques par million de CA (EUR)</i>	92%
Intensité GES par employé	52	<i>en milliers de tonnes metriques par employé</i>	92%
Consommation d'énergie			
Consommation d'énergie totale	50	<i>en milliers de MWh</i>	99%
Energie renouvelable utilisée	14	<i>en milliers de MWh</i>	91%
Part de consommation d'énergie non renouvelable	59%		91%
Intensité énergétique par vente	585	<i>en MWh par million de CA (EUR)</i>	99%
Eau			
Retrait d'eau totale	1 172	<i>en milliers de metres cubes</i>	56%
Intensité d'eau par ventes	21 319	<i>en mètres cubes par million de CA (EUR)</i>	55%

Dechets

Total déchets	2	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	86%
Déchets générés par ventes	12	<i>en milliers de tonnes metriques par millions de CA (EUR)</i>	86%

Politique de biodiversité	69%	<i>% des entreprises qui ont fixé des objectifs</i>	100%
----------------------------------	-----	---	------

Gouvernance

Taille du conseil d'administration	10,8		100%
% de directeurs non executifs au conseil	74%		100%
% de directeurs infépendants	51%		100%
% de femmes au conseil	32%		100%
% de femmes cadres dirigeantes	16%		99%
Age moyen des administrateurs	49		94%
Fourchette d'âge des administrateurs du conseil	27		94%
Nombre de réunions du conseil par an	8		98%
Taux de participation moyen	77%		98%
% d'indépendants dans le comité d'audit	63%		100%
% d'indépendants dans le comité de nomination	60%		100%

Positions portefeuille 30 12 2022

Dernières données annuelles disponibles au 17/3/23 : 2021



What were the top investments of this financial product?

The list includes the investments constituting the **greatest proportion of investments** of the financial product during the reference period which is: **2022**

Action Top 10	Secteur	% Actif Net fin 2022	Pays
Bouygues	Industries	1,3%	France
Sanofi	Santé	1,3%	France
ALD	Consommation discrétionnaire	1,3%	France
Veolia Environnement	Services aux collectivités	1,2%	France
AstraZeneca	Santé	1,1%	Royaume-Uni
Novartis	Santé	1,1%	Suisse
Wabtec	Industries	1,1%	Etats-Unis
BNP Paribas	Sociétés Financières	1,0%	France
Spie	Industries	1,0%	France
Elis	Industries	1,0%	France

Obligation Top 10	Secteur	% Actif Net fin 2022	Pays
Société Générale FRN 22.05.24	Sociétés Financières	5,9%	France
Carrefour Banque FRN 12.09.23	Consommation de base	4,9%	France
RCI Banque FRN 12.03.25	Consommation discrétionnaire	4,7%	France
France 1.75% OAT 25.11.24	Souverain	4,1%	France
RCI Banque FRN 04.11.24	Consommation discrétionnaire	3,5%	France
Becton Dickinson 13.08.25	Santé	3,0%	Etats-Unis
Amadeus FRN 25.01.24	Technologie	2,8%	Espagne
Elis 0% Conv 06.10.23	Industries	2,7%	France
Spie 3.125% 22.03.24	Industries	2,7%	France
Leaseplan 0.125% 13.09.23	Sociétés Financières	2,6%	Pays-Bas

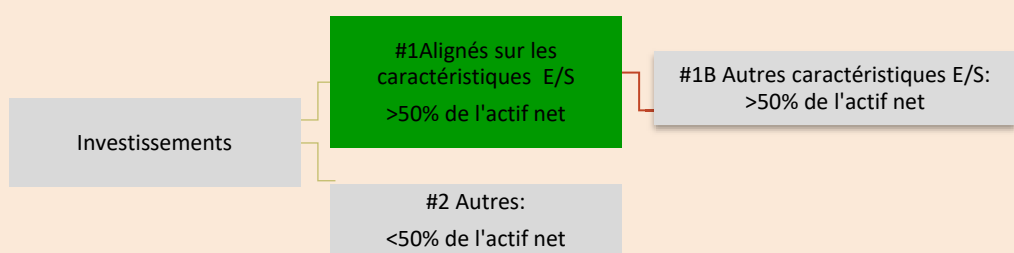
[include note for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852

Taxonomy-aligned activities are expressed as a share of:

- **turnover** reflects the "greenness" of investee companies today.
- **capital expenditure** (CapEx) shows the green investments made by investee companies, relevant for a transition to a green economy.
- **operational expenditure** (OpEx) reflects the green operational activities of investee companies.

What was the proportion of sustainability-related investments?

● What was the asset allocation?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 "Autres"** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Clartan Patrimoine	% Actif Net fin 2022	Allocation
ACTIONS ET OBLIGATIONS NOTEES A+ / A- / B+	89,4%	#1B Autres caractéristiques E/S
ACTIONS NOTEES B- ou non notées OPCVM et LIQUIDITES	3,3% 7,3%	#2 Autres

● *In which economic sectors were the investments made?*

Composition du fonds	% Actif Net fin 2022
ACTIONS	29,5%
Industries	9,0%
Consommation discrétionnaire	5,5%
Energie	4,3%
Santé	3,9%
Sociétés Financières	2,0%
Télécommunications	1,6%
Services aux collectivités	1,2%
Matériaux de base	1,1%
Technologie	0,9%
OBLIGATIONS D'ENTREPRISES	58,0%
<i>dont INVESTMENT GRADE</i>	48,3%
<i>dont AUTRES</i>	9,7%
Sociétés Financières	16,9%
Consommation discrétionnaire	12,1%
Industries	10,0%
Consommation de base	6,8%
Technologie	5,1%
Santé	5,1%
Services aux collectivités	2,0%
OBLIGATIONS SOUVERAINES	5,2%
INVESTMENT GRADE	
OPCVM	4,5%
LIQUIDITES	2,8%



To what extent were the sustainable investments with an environmental objective aligned with the EU Taxonomy?

Le Compartiment n'a pas de part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

[include note only for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852]

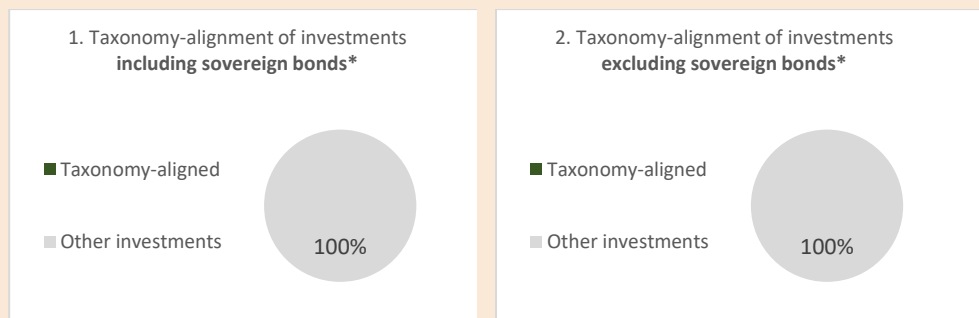
[include note for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852 that invest in environmental economic activities that are not environmentally sustainable economic activities]



are

sustainable investments with an environmental objective that **do not take into account the criteria** for environmentally sustainable economic activities under Regulation (EU) 2020/852.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- **What was the share of investments made in transitional and enabling activities?**
Le Compartiment n'a pas de part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes, telles que définies par la Taxinomie de l'UE.
- **How did the percentage of investments that were aligned with the EU Taxonomy compare with previous reference periods?**

Non applicable.



What was the share of sustainable investments with an environmental objective not aligned with the EU Taxonomy?

Non applicable car le Compartiment ne s'engage pas à investir une part minimale de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas alignées sur la taxinomie de l'UE.



What was the share of socially sustainable investments?

Non applicable car le Compartiment ne s'engage pas à investir une part minimale de ses actifs nets dans des investissements durables sur le plan social.



What investments were included under “other”, what was their purpose and were there any minimum environmental or social safeguards?

Dans la catégorie «#2 Autres» figurent à fin 2022 :

- à hauteur de 3,3% de l’actif net : des actions dont le rating Ethos est B- ou non notées et respectant au minimum les exclusions sectorielles et comportementales décrites ci-dessus,
- à hauteur de 4,5% un investissement dans les OPCVM Clartan Ethos ESG Europe Small & Mid Cap et Clartan Evolution (dont les rapports périodiques décrivant les exigences environnementales et sociales sont disponibles) et à hauteur de 2,8% des liquidités (sans garantie environnementale / sociale).

[include note for financial products where an index has been designated as a reference benchmark for the purpose of attaining the environmental or social characteristics promoted by the financial product]



What actions have been taken to meet the environmental and/or social characteristics during the reference period?

Le Compartiment a mis en place une politique contraignante d’exclusions sectorielles et comportementales, qui s’applique à 100% des investissements en actions et obligations de sociétés, ainsi qu’une exigence d’au minimum 50% de l’actif net en actions et obligations les mieux notées par Ethos. La part de l’actif net investi en actions et obligations dans les meilleurs ratings du secteur (A+, A-, B+) est publiée mensuellement sur le site internet et sur le reporting mensuel de Clartan Associés.

Par ailleurs, un rapport de vote est publié périodiquement (<https://www.clartan.com/fr/demarche-esg/documentation/>).

How did this financial product perform compared to the reference benchmark?

Non applicable

- **How does the reference benchmark differ from a broad market index?**

Non applicable

- **How did this financial product perform with regard to the sustainability indicators to determine the alignment of the reference benchmark with the environmental or social characteristics promoted?**

Non applicable

- **How did this financial product perform compared with the reference benchmark?**

Non applicable

- **How did this financial product perform compared with the broad market index?**

Non applicable



ANNEX IV

Template periodic disclosure for the financial products referred to in Article 8, paragraphs 1, 2 and 2a, of Regulation (EU) 2019/2088 and Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852

Sustainable investment means an investment in an economic activity that contributes to an environmental or social objective, provided that the investment does not significantly harm any environmental or social objective and that the investee companies follow good governance practices.

The **EU Taxonomy** is a classification system laid down in Regulation (EU) 2020/852, establishing a list of **environmentally sustainable economic activities**. That Regulation does not lay down a list of socially sustainable economic activities. Sustainable investments with an environmental objective might be aligned with the Taxonomy or not.

Product name
Clartan Ethos ESG Europe Small et Mid Cap

Legal entity identifier:
54930043T01NZXYIFE71

Environmental and/or social characteristics

Did this financial product have a sustainable investment objective? *[tick and fill in as relevant, the percentage figure represents the minimum commitment to sustainable investments]*

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Yes	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> No
<input type="checkbox"/> It made sustainable investments with an environmental objective: ____% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy <input type="checkbox"/> in economic activities that do not qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy <input type="checkbox"/> It made sustainable investments with a social objective: ____%	<input type="checkbox"/> It promoted Environmental/Social (E/S) characteristics and while it did not have as its objective a sustainable investment, it had a proportion of ____% of sustainable investments <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> with an environmental objective in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy <input type="checkbox"/> with an environmental objective in economic activities that do not qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy <input type="checkbox"/> with a social objective <input checked="" type="checkbox"/> It promoted E/S characteristics, but did not make any sustainable investments



To what extent were the environmental and/or social characteristics promoted by this financial product met?

Dans le cadre de ses investissements, Clartan Ethos ESG Europe Small et Mid Cap (le « Compartiment ») a appliqué les principes d'investissement socialement responsable (« ISR ») d'Ethos Services SA (« Ethos »), le conseiller du Compartiment en la matière. Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment le sont notamment grâce à l'approche qui est mise en œuvre dans le processus d'investissement à travers les piliers suivants :

Exclusions

- L'exclusion des entreprises dont les produits sont incompatibles avec les valeurs recherchées par le Compartiment
- L'exclusion des entreprises dont le comportement viole gravement les principes fondamentaux définis par Ethos

Sélection positive

- L'évaluation des entreprises selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») et l'investissement en priorité dans celles qui bénéficient d'une évaluation ESG supérieure à la moyenne du secteur (approche « best in class »)
- L'évaluation des entreprises selon leur prise en compte des enjeux liés au changement climatique et l'investissement en priorité dans celles qui intègrent ces enjeux dans leur modèle d'affaires

Actionnariat actif

- L'exercice systématique des droits de vote lors des assemblées générales selon les lignes directrices d'Ethos qui promeuvent le développement durable
- L'engagement du dialogue avec les instances dirigeantes des entreprises pour améliorer les pratiques sur des thématiques ESG spécifiques

Les principes d'Ethos pour l'ISR appliqués au Compartiment sont plus amplement décrits dans le lien ci-après: https://www.ethosfund.ch/sites/default/files/2022-10/2022_Principes_Ethos_pour_ISR_FR_A4_FINAL.pdf

En outre, le Compartiment n'a pas d'indice de référence désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

● **How did the sustainability indicators perform? ...and compared to previous periods?**

Actuellement, les indicateurs de durabilité sont utilisés ex post pour démontrer que l'approche de durabilité mise en place pour le Compartiment produit les résultats attendus. La liste non-exhaustive suivante présente des indicateurs utilisés dans le rapport extra-financier 2021 du Compartiment et qui sont reprises pour le rapport extra-financier 2022 à venir :

Sustainability indicators measure how the environmental or social characteristics promoted by the financial product are attained.

Indicateurs environnementaux	Unités	2022	% cov.	2021	% cov.
Intensités carbonées selon la méthode Carbon to Revenue (C/R), prenant en compte les scopes 1 et 2 du GHG Protocol	Tonnes de CO2e/EUR millions de chiffres d'affaires	138.4	100%	128.91	95%
Intensités carbonées selon la méthode Weighted Average Carbon Intensity (WACI), prenant en compte les scopes 1 et 2 du GHG Protocol	Tonnes de CO2e/EUR millions de chiffres d'affaires	164.96	100%	166.55	95%
Entreprises avec des objectifs 1.5°C selon la l'initiative « Science-based Target »	% actif net	42.2%	100%	27.7%	100%

Méthode Carbon to Revenue : Les émissions de GES (tonnes CO2e) sont attribuées en fonction de la participation au capital des sociétés investies. Si le fonds possède 5% de la capitalisation boursière totale d'une société, alors le fonds possède 5% de ses émissions de GES. Le chiffre d'affaires de la société (en millions d'EUR) est ensuite utilisé pour ajuster le résultat et obtenir une mesure d'intensité comparable entre fonds. Cette mesure est disponible dans le reporting mensuel du fonds.

Méthode WACI : Les émissions de GES (tonnes CO2e) de chaque société sont divisées par le chiffre d'affaires de la société (en millions d'EUR). Le résultat final est obtenu par la pondération de chaque société au sein du fonds.

Indicateurs sociaux	Unités	2022	% cov.	2021	% cov.
Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% actif net	0%	100%	0%	100%
Diversité homme-femme au sein du conseil d'administration (> 50% de femmes)	% sociétés	21.3%	100%	19.5%	100%
Nombre de titres d'entreprises ayant une politique de droits humains (sociétés ayant une politique)	% sociétés	100.0%	100%	97.6%	100%

Exposition à des activités exclues	Unités	2022	% cov.	2021	% cov.
Armement conventionnel (>5% du chiffre d'affaires)	% actif net	0.0%	100%	0.0%	100%
Armement non conventionnel (>0% du chiffre d'affaires)	% actif net	0.0%	100%	0.0%	100%
Charbon thermique (>5% du chiffre d'affaires)	% actif net	0.0%	100%	0.0%	100%
Energie nucléaire (>5% du chiffre d'affaires)	% actif net	0.0%	100%	0.0%	100%
Energies fossiles extraites par fracturation hydraulique (>5% du chiffre d'affaires)	% actif net	0.0%	100%	0.0%	100%
Gaz et pétrole de l'Arctique (>5% du chiffre d'affaires)	% actif net	0.0%	100%	0.0%	100%
Jeux de hasard (>5% du chiffre d'affaires)	% actif net	0.0%	100%	0.0%	100%
Organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agrochimie (>5% du chiffre d'affaires)	% actif net	0.0%	100%	0.0%	100%
Pornographie (>5% du chiffre d'affaires)	% actif net	0.0%	100%	0.0%	100%
Sables bitumineux (>5% du chiffre d'affaires)	% actif net	0.0%	100%	0.0%	100%
Tabac (>5% du chiffre d'affaires)	% actif net	0.0%	100%	0.0%	100%
Transport par oléoducs et gazoducs et stockage d'énergies fossiles non-conventionnelles (>5% du chiffre d'affaires)	% actif net	0.0%	100%	0.0%	100%

Exposition du chiffre d'affaires à des thèmes qui ont un impact positif	Unités	2022	% cov.	2021	% cov.
Agriculture, aquaculture et sylviculture résilientes	% actif net	3.3%	100%	3.5%	100%
Économie circulaire	% actif net	4.8%	100%	1.8%	100%
Énergie durable	% actif net	1.3%	100%	1.6%	100%
Gestion durable de l'eau	% actif net	-	100%	0.3%	100%
Immobilier durable	% actif net	1.6%	100%	4.1%	100%
Mobilité à faibles émissions de carbone	% actif net	1.8%	100%	4.6%	100%
Santé et bien-être	% actif net	0.7%	100%	1.5%	100%
Plusieurs thèmes	% actif net	9.6%	100%	7.0%	100%
Total	% actif net	23.1%	100%	24.3%	100%

Les pourcentages de chiffre d'affaires des entreprises qui ont un impact positif sont définis par intervalle : 0-10% ; 10-25% ; 25-50% et 50-100%. Le point central de l'intervalle est pris en considération pour calculer les moyennes pondérées du fonds

Répartition des entreprises investies par catégories de durabilité	Unités	2022	% cov.	2021	% cov.
Leader ESG / Impact	% actif net	7,5%		4,2%	
Strong Performer ESG / Impact	% actif net	49,1%		54,1%	
Challenger	% actif net	43,3%		41,7%	
Follower	% actif net	0,0%		0,0%	
Laggard	% actif net	0,0%		0,0%	
Not rated	% actif net	0,0%		0,0%	
Total	% actif net	100,0%	100%	100,0%	100%

- **What were the objectives of the sustainable investments that the financial product partially made and how did the sustainable investment contribute to such objectives?**

Non applicable. Le Compartiment n'entendait pas réaliser d'investissements durables au sens du règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »).

- **How did the sustainable investments that the financial product partially made not cause significant harm to any environmental or social sustainable investment objective?**

Non applicable. Le Compartiment n'entendait pas réaliser d'investissements durables au sens du règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »).

- **How were the indicators for adverse impacts on sustainability factors taken into account?**

Non applicable. Le Compartiment n'entendait pas réaliser d'investissements durables au sens du règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »).

- **Were sustainable investments aligned with the OECD Guidelines for Multinational Enterprises and the UN Guiding Principles on Business and Human Rights? Details:**

Non applicable. Le Compartiment n'entendait pas réaliser d'investissements durables au sens du règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice



How did this financial product consider principal adverse impacts on sustainability factors?

Les principales incidences négatives (« PAI » - Principal Adverse Impact en anglais) sur les facteurs de durabilité sont prises en compte à travers l'analyse de durabilité effectuée par Ethos et décrite précédemment.

Le tableau ci-dessous résume la prise en considération actuelle par le Compartiment des 14 PAI applicables aux investissements dans des entreprises :

Principales incidences négatives	Considérations par le Compartiment
1. Émissions de GES	Ces PAI sont prises en compte lors de l'analyse ESG (rating ESG), lors de l'analyse de la prise en compte du changement climatique par les entreprises (rating Carbon) ainsi qu'au travers des exclusions sectorielles (charbon thermique et énergies fossiles d'origine non-conventionnelles).
2. Empreinte carbone	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Ces PAI sont prises en compte lors de l'analyse de la prise en compte du changement climatique par les entreprises (rating Carbon) ainsi qu'au travers des exclusions sectorielles (charbon thermique et énergies fossiles d'origine non-conventionnelles).
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	

Principal adverse impacts are the most significant negative impacts of investment decisions on sustainability factors relating to environmental, social and employee matters, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters.

6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Cette PAI est prise en compte lors de l'analyse de la prise en compte du changement climatique par les entreprises (rating Carbon).
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Cette PAI est prise en compte lors de l'analyse de la prise en compte du changement climatique par les entreprises (rating Carbon) ainsi qu'au travers des exclusions comportementales.
8. Rejets dans l'eau	Cette PAI est prise en compte lors de l'analyse ESG (rating ESG) ainsi qu'au travers des exclusions comportementales.
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Cette PAI est prise en compte au travers des exclusions sectorielles (énergie nucléaire) et comportementales.
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Ces PAI sont prises en compte au travers des exclusions comportementales.
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ces PAI sont prises en compte lors de l'analyse ESG (rating ESG).
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Cette PAI est prise en compte au travers des exclusions sectorielles. Le Compartiment exclut toutes les entreprises impliquées dans des activités liées aux armes controversées.



What were the top investments of this financial product?

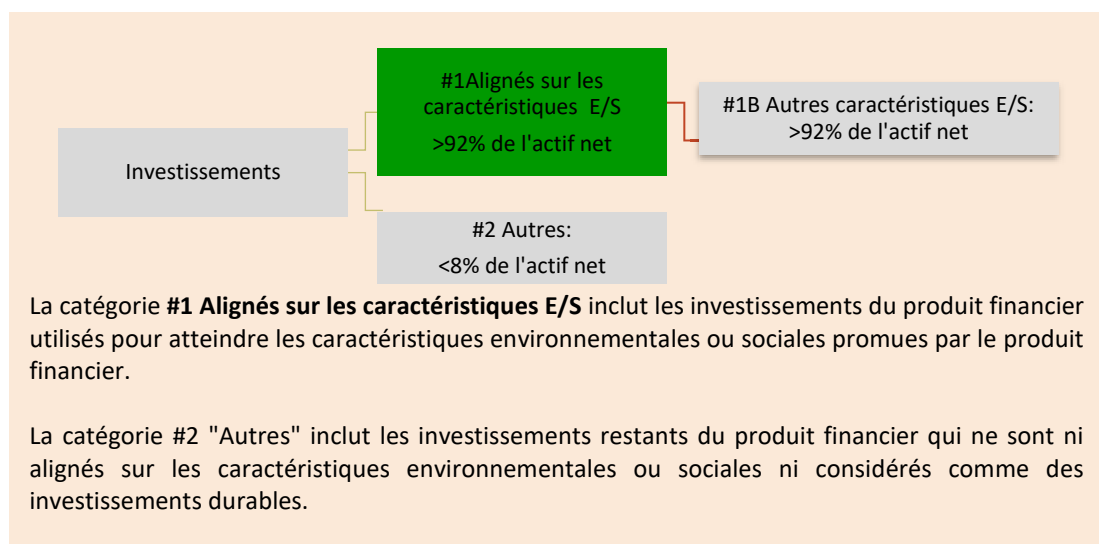
Action Top 10	Secteur	% Actif Net	Pays
Munters	Industries	4,4%	Suède
Spie	Industries	3,7%	France
Renault	Consommation discrétionnaire	3,6%	France
Publicis Groupe	Consommation discrétionnaire	3,5%	France
Elis	Industries	3,1%	France
Veolia Environnement	Services aux collectivités	3,1%	France
Prysmian	Industries	2,9%	Italie
Verallia	Industries	2,9%	France
Raiffeisen Bank Intl	Sociétés Financières	2,9%	Autriche
Corbion	Consommation de base	2,8%	Pays-Bas

The list includes the investments constituting **the greatest proportion of investments** of the financial product during the reference period which is: [\[complete\]](#)



What was the proportion of sustainability-related investments?

● What was the asset allocation?



[include note only for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852]

Enabling activities

directly enable other activities to make a substantial contribution to an environmental objective.

Transitional activities are

activities for which low-carbon alternatives are not yet available and among others have greenhouse gas emission levels corresponding to the best performance.

Asset allocation describes the share of investments in specific assets.

Clartan Ethos ESG Europe Small et Mid Cap	% Actif Net fin 2022	Allocation
ACTIONS	96,3%	#1B Autres caractéristiques E/S
LIQUIDITES	3,7%	#2 Autres

● In which economic sectors were the investments made?

Composition du fonds	% Actif Net
ACTIONS	96,3%
Industries	46,8%
Consommation discrétionnaire	10,3%
Sociétés Financières	9,0%
Matériaux de base	8,8%
Consommation de base	7,5%
Services aux collectivités	7,1%
Santé	4,7%
Technologie	2,1%
LIQUIDITES	3,7%

[include note for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852

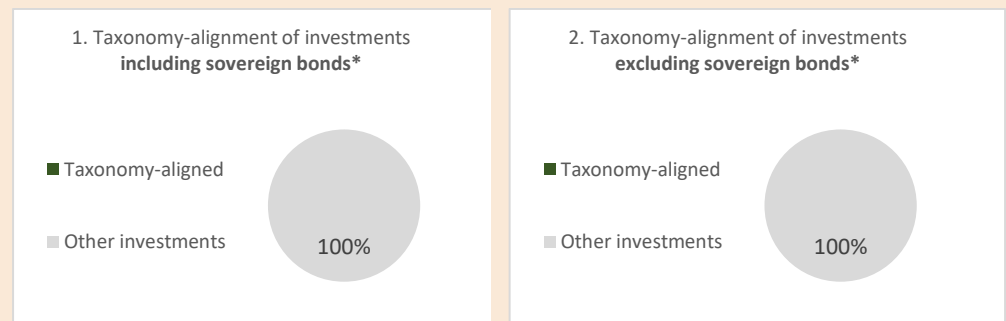
Taxonomy-aligned activities are expressed as a share of:

- **turnover** reflects the “greenness” of investee companies today.
- **capital expenditure** (CapEx) shows the green investments made by investee companies, relevant for a transition to a green economy.
- **operational expenditure** (OpEx) reflects the green operational activities of investee companies.



To what extent were the sustainable investments with an environmental objective aligned with the EU Taxonomy?

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les investissements du Compartiment ne correspondent pas à des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental, tels que définis par le règlement Taxinomie.

● **What was the share of investments made in transitional and enabling activities?**

Le Compartiment ne s'engage pas à investir une part minimale de ses actifs nets dans des activités transitoires et habilitantes, telles que définies par la Taxinomie de l'UE.

● **How did the percentage of investments that were aligned with the EU Taxonomy compare with previous reference periods?**

Non applicable.



What was the share of sustainable investments with an environmental objective not aligned with the EU Taxonomy?

Le Compartiment ne s'engage pas à investir une part minimale de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas alignées sur la taxinomie de l'UE, cependant 23,1% de ses actifs nets sont investis dans les activités à impact positif selon Ethos.



What was the share of socially sustainable investments?

Le Compartiment ne s'engage pas à investir une part minimale de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif social, tel que défini par la Taxinomie de l'UE.



What investments were included under "other", what was their purpose and were there any minimum environmental or social safeguards?

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » à fin 2022 est constituée de 3,7% de liquidités (sans garantie environnementale / sociale).



What actions have been taken to meet the environmental and/or social characteristics during the reference period?

A tout moment de la période sous revue, le Compartiment a appliqué les principes d'investissement socialement responsable (« ISR ») d'Ethos. Le Compartiment a engagé des sociétés du portefeuille et candidats potentiels qui présentaient des enjeux sur des sujets environnementaux et/ou sociaux. Il a, en outre, systématiquement voté ses droits de vote selon les lignes directrices de vote d'Ethos.

[include note for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852 that invest in environmental economic activities that are not environmentally sustainable economic activities]

 are sustainable investments with an environmental objective that **do not take into account the criteria** for environmentally sustainable economic activities under Regulation (EU) 2020/852.

Le Compartiment publie périodiquement des rapports de vote (<https://www.clartan.com/fr/demarche-esg/documentation/>).



How did this financial product perform compared to the reference benchmark?

Un tel indice n'a pas été désigné.

- **How does the reference benchmark differ from a broad market index?**

Non applicable

- **How did this financial product perform with regard to the sustainability indicators to determine the alignment of the reference benchmark with the environmental or social characteristics promoted?**

Non applicable

- **How did this financial product perform compared with the reference benchmark?**

Non applicable

- **How did this financial product perform compared with the broad market index?**

Non applicable

[include note for financial products where an index has been designated as a reference benchmark for the purpose of attaining the environmental or social characteristics promoted by the financial product]

Reference benchmarks are indexes to measure whether the financial product attains the environmental or social characteristics that they promote.